

Feuille d'Avis du Valais

ET JOURNAL DE SION - QUOTIDIEN INDÉPENDANT

SION Ø (027) 2 19 05 et 2 31 25
Compte de chèques post. Ilc 5111
Administr., Rédaction, Pré-Fleur 11

Règle des annonces : Publicitas sa
Sion, av. du Midi 8, tél. (027) 2 44 22
Agences en Suisse et à l'étranger

Organe officiel de l'Association
valais de football et d'athlétisme

L'abonnement est payable à l'avance.
Il se renouvelle facilement pour une
nouvelle période d'une année et ainsi
de suite, sauf révocation écrite par
l'abonné un mois avant l'échéance qui
est fixée au 31 décembre de chaque
année.

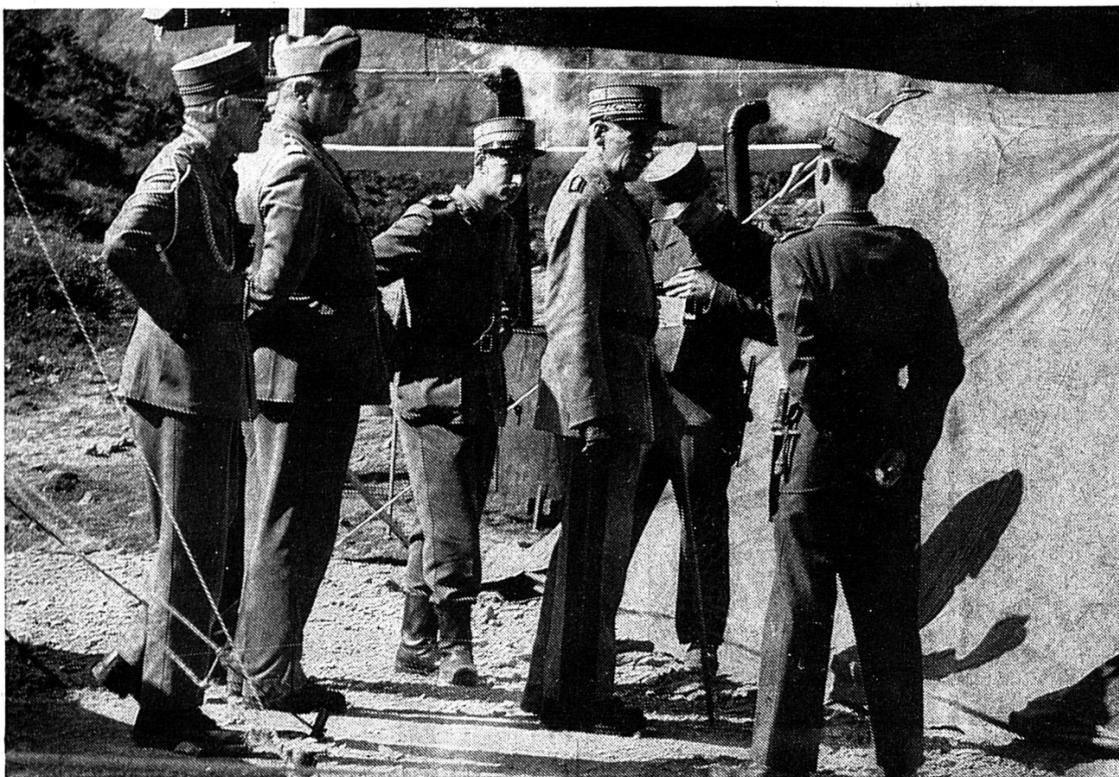


feint...
nettoie...
vos vêtements.

JACQUOD FRERES - SION

P 29-1 S

Visite sur le «front» du CR du Régiment valaisan



Le col. commandant de corps Zublin en visite à la Cp. du cap. Berut. De gauche à droite : le fourrier, le sergent-major, le commandant de corps, le cap. Berut, le colonel de Kalbermatten et l'adjutant du cdt. de corps.

Après les «manœuvres», il était intéressant d'aller voir nos troupes sur leur lieu de stationnement. C'est ce que nous avons fait en compagnie du colonel Louis de Kalbermatten, commandant du régt. inf. mont. 6.

Tout d'abord à Innertkirchen où la cp. rens. 6 est réunie dans la grande salle d'un hôtel. Le cap. René Salamindt du bat. inf. mont. 6, procède à la critique du travail exécuté par le S. R. durant les manœuvres. Il dégage clairement les enseignements à tirer de cette expérience nouvelle et met l'accent sur l'importance des liaisons correctement établies.

S'expriment également le cap. Thomas, instructeur d'une école de recrues des transmissions dont une douzaine d'éléments sont venus jouer le jeu avec le régiment dans une perspective inattendue mais profitable, puis le cap. Sauthier sur la technique d'une bonne écoute, le plt. Monnard, chef de renseignement sur la manière d'exploiter les nouvelles et l'information.

Les soldats de la cp. rens. 6 ont entendu cette «critique» avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Aujourd'hui, dans l'armée, on ne laisse plus le soldat dans l'ignorance des choses. On l'informe, on lui fait comprendre dans une large mesure le pourquoi des choses et l'importance d'une parfaite exécution des ordres reçus. Non, le soldat n'est plus un simple numéro, ni un homme que l'on fait marcher parce qu'il le faut sans le faire participer intelligemment à un

exercice. Quel progrès ! Et c'est tant mieux.

Le colonel Louis de Kalbermatten a pu dire aussi sa satisfaction du travail accompli par ses troupes. Le renseignement a bien fonctionné pendant les «manœuvres».

★ ★ ★

Nous sommes montés ensuite à Engstlen où les cp. III/12 et IV/12 vivent sous tente à 1837 m. d'altitude.

Les tentes sont belles, grandes, spacieuses et confortablement aménagées.

Ici, les hommes font du tir, manient les armes, apprennent à connaître le pays et font de l'instruction dans un décor recherché par les touristes d'ailleurs nombreux à cet endroit.

Nous rencontrons le colonel commandant de Corps Zublin, qui est le chef du 3e Corps d'Armée. Il veut voir où sont les compagnies, ce qu'elles font et comment elles réalisent le programme de ce cours de répétition.

Les deux compagnies font du bon travail et les hommes sont tous enchantés de leur séjour à Engstlen où se trouve au pied du Graustock, du Mähren et du Wendenstöcke un joli petit

lac bleu tout proche du «campement» de nos soldats.

Au commandant de corps Zublin se joignent maintenant le colonel de Kalbermatten et le major Frédéric Coquoz, commandant du bat. fus. mont. 12.

Ensemble, après avoir quitté le cap. Berrut, ils vont à Stein où se trouve la compagnie I/12 du cap. René Monnet. Une belle compagnie où il y a un fort groupe d'alpins.

Aussi, puisque les alpins sont sur le glacier Steingletcher, le commandant de corps s'y rend également, car il est excellent marcheur et bon alpiniste.

On assiste à des exercices de vappage et de passage de glacier, tandis que plus bas, des équipes effectuent des tirs. Puis, plus tard on part en reconnaissance, toujours dans la montagne.

★ ★ ★

Le major Frédéric Coquoz a bien voulu répondre à quelques questions que nous lui avons posées à Stein.

— L'esprit est magnifique dans le bataillon 12. Les soldats sont des ty-

pes décidés, épatants. Pas un malade pendant la première semaine. Il y en a un maintenant, mais ce n'est pas grave. Il est bon que nos hommes fassent connaissance avec la région du Susten qui est particulièrement représentative de nos Alpes.

— Vos compagnies sont sur les hauts ?

— Trois sont à plus de 1800 m. et deux au-dessus de 1200 m. Deux compagnies couchent sous tente. Ces tentes sont bien installées. Nous avons tenu à ce que l'homme soit bien logé.

— Que faites-vous avec ces troupes ?

— Nous mettons l'accent sur la technique des armes, du fusil d'assaut en particulier. Cette technique progresse de façon satisfaisante. Parmi les roches et les glaciers, nous sommes en train de devenir vraiment des compagnies alpines qui apprennent beaucoup. Les passages où passent ordinairement les petits détachements formés de spécialistes, nous pourrions les passer avec une unité entière bien F.-Gérard Gessler (Suite en p. 11)

Dans chaque foyer



élégante, moderne, robuste



Nouveaux modèles portables

Dep. Fr. 295.-
avec coffret

Facilités de paiement
Echanges

HALLENBARTER - SION
Tél. 2 10 63

Les piétons ont leurs droits

LAUSANNE (Ats) - Le Tribunal fédéral a rendu deux arrêts importants au sujet des droits des piétons. Dans le premier cas, un piéton âgé fit de plein droit usage de sa priorité sur passage rayé et n'en abusa point en hésitant quelques instants parce qu'un scooter s'approchait. Le conducteur du scooter pensa que le piéton lui laisserait la priorité et continua son parcours. Le véhicule renversa alors le piéton. Le Tribunal fédéral déclara que le piéton qui circule conformément aux prescriptions sur le passage rayé a une priorité absolue à l'égard du trafic des véhicules. Lorsqu'il est douteux si le piéton persiste à utiliser son droit, sa priorité n'en reste pas moins valable jusqu'au moment où il apparaît clairement s'il entend s'en prévaloir ou renoncer. Le piéton qui se trouve déjà engagé n'est pas obligé de manifester son intention de continuer l'usage de son droit de priorité acquis. Ce droit lui appartient même sans cela. Les conducteurs ne doivent du reste pas présumer que les piétons sont parfaits et doivent être conscients du fait que les véhicules s'approchant à vive allure n'in-

quiètent pas sans raison certaines personnes. Les conducteurs doivent savoir qu'un piéton peut hésiter, s'arrêter un instant ou se comporter de toute autre manière impropre aux circonstances, ou de l'habitude de certains conducteurs de violer la priorité des piétons ou de s'approcher de leur passage à toute vitesse. Tel comportement de la part d'un piéton ne peut être considéré comme une faute.

Dans l'autre cas, le Tribunal fédéral déclara que le passage rayé avait la signification d'un signal de danger, en s'approchant à vive allure de tels passages, le conducteur doit adapter sa vitesse au danger et y prêter attention. Au moment de la sortie d'école, le conducteur qui aperçoit un petit écolier traversant la route doit s'attendre à ce que d'autres viennent et tenir compte du fait que ces enfants en bas âge traversent la route en courant les uns après les autres malgré l'enseignement des règles de la circulation. Il doit considérer que tous les parents n'ont pas la possibilité d'aller chercher leurs enfants pour les protéger de la sorte contre leur insouciance.

CUDDINGTON

PETITE PLANÈTE

Place aux jeunes ! Ils sont si pressés !

C'est ce que se disent, en général, les médecins accoucheurs, qui font de leur mieux quand les candidats à la lumière se présentent aux portes de la vie.

Il en va parfois différemment avec les vieux messieurs bien en place qui pensent volontiers qu'après eux il n'y a que des incapables et des janfoutes.

Ce qui est parfois vrai, du reste. Les augustes vieillards de la politique internationale...

Passons. M. Kennedy a bien trop de soucis avec la guerre des poulets pour que nous lui lancions M. Conrad Adenauer dans les ergots.

L'autre jour, un vieux médecin anglais était avisé que sa propre fille avait de sérieuses difficultés avec un enfant qu'il était bien dans ses intentions de mettre au monde, mais plus tard.

Ni une ni deux : le vieux médecin, sentant battre à la fois la fibre paternelle et la fibre professionnelle, prit les jambes à son cou et le volant de sa vieille Bentley dans les mains.

Et il arriva tout en sueur au chevet de sa fille, mère prématurée qui se débattait contre l'impatience d'un petit citoyen possible de Sa Majesté la Reine Elisabeth II.

Cela se passait à Cuddington, près de Northwich, dans le Cheshire. Ces

prévisions pour le cas où vous auriez l'intention de passer des vacances sèches, l'année prochaine.

— Ma pauvre enfant ! La situation se révèle d'emblée douteuse. Il fallait faire vite et bien.

Enfin, le cri de la délivrance, ce cri merveilleux qui annonce au monde qu'une destinée s'ouvre à tous les courants d'air.

Trop tôt, vraiment trop tôt. L'arrivée du petit monsieur était par trop prématurée.

C'est une histoire triste : le vieux médecin comprit que son trop jeune petit-fils allait mourir.

A moins que... A moins que, bouche à bouche, lui, le grand-père, insuffle la vie dans cette petite poitrine qui ne se soulevait pas.

Et il souffle, et il respire, et recommence, et s'obstine, le malheureux médecin de Cuddington. Jusqu'au moment où on le vit s'affaïsser.

Il était mort, d'une crise cardiaque, en essayant de donner la vie. C'est une histoire triste mais belle ; elle possède une valeur exemplaire.

Il est beau de mourir en insufflant de l'oxygène dans un corps qui s'asphyxie.

Je souhaite que Cuddington élève un monument au vieux médecin-accoucheur. Afin que les jeunes sachent qu'il n'est pas toujours bon d'être trop pressé.

Sirius

La chaleur solaire est l'énergie de l'avenir

La conquête de nouvelles sources d'énergie marque, tout au long de l'Histoire, le progrès de la puissance humaine. Mais cette puissance est menacée par l'épuisement, à échéance plus ou moins lointaine, de certaines sources parmi les plus importantes : la houille et le pétrole par exemple.

Certes, l'énergie hydraulique laisse encore une considérable marge de potentiel puisque 5% à peine des possibilités existantes de cette énergie quasi-illimitée et constamment renouvelée, sont actuellement captées. Mais son développement sera de plus en plus onéreux car les équipements réalisés jusqu'ici ont été, bien entendu les plus faciles.

Même l'utilisation de l'énergie nucléaire, du moins tant qu'elle sera tirée de la «fission», ne résout pas entièrement le problème puisque, finalement, les gisements d'uranium et de thorium seront eux aussi, un jour épuisés.

Tant et si bien qu' devant la crainte de manquer d'énergie, l'homme a tenté de «domestiquer» les grandes forces de la nature : le vent (énergie éolienne), les marées, (énergie marémotrice), la chaleur interne du globe (énergie géothermique), et surtout la source omniprésente de toute énergie : le soleil.

En 1946, le professeur Félix Trombe réalisait à l'observatoire de Meudon, le premier «four solaire». Avec des moyens de fortune : deux miroirs concaves de deux mètres de diamètre provenant des projecteurs anti-aériens abandonnés par les Allemands, il put obtenir dans un creuset, la température impressionnante de 3000 degrés.

Ce n'était là qu'une modeste réalisation. Passant au stade artisanal à celui des fins industrielles, le professeur Trombe, devenu directeur des laboratoires de l'énergie solaire au C. N. R. S. a construit, en 1955 à Mont-Louis, à 1600 mètres d'altitude dans les Pyrénées, le plus puissant à l'époque, et le plus remarquable dispositif de concentration de l'énergie solaire, dans le monde.

Quelques indications permettront de se faire une idée de l'ampleur de l'installation. Elle comprend d'abord un miroir plan de 11 m. sur 13 m., composé de 500 glaces, et mobile sur ses deux axes. Ses mouvements sont dirigés automatiquement par le Soleil lui-même, au moyen d'une lunette de visée agissant sur des cellules photo-électriques qui commandent deux vérins par l'intermédiaire d'un circuit d'huile sous pression. Cet «orientateur» renvoie les rayons solaires sur

(Suite en p. 11)

PIANOS



LOCATION ☆ VENTE

Demandez nos conditions
Accordage ☆ Réparation

Hallenbarter
& Co.

Rue des Remparts — SION
Tél. 2 10 63

P 70 S

PARC DES SPORTS DE SION
DIMANCHE 22 SEPTEMBRE A 15 HEURES

Championnat suisse de Ligue Nationale A SION - ZURICH

En ouverture : MATCH DES RESERVES à 13 h. 15

ZURICH

SCHLEY
STAEHLIN BRODMANN LEIMGRUBER STIERLI
KUHNN FELLER
MARTINELLI VON BURG STUERMER MEYER
Peuvent jouer : Brizzi, Szabo et Götsch (gardien)

SION

BARLIE - GRAND
JUNGO PILLON HERITIER DE WOLF SALZMANN
MANTULA GOELZ
TROGER GASSER GEORGY BERCHTOLD QUENTIN



LORENZ SPORTS SION

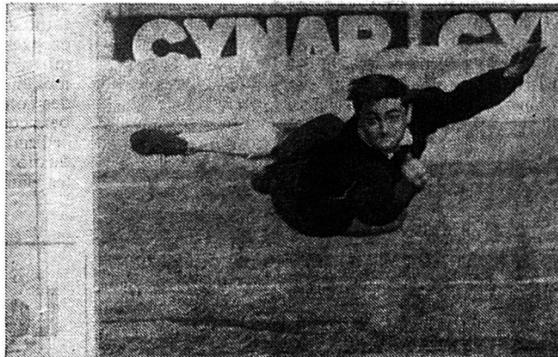
SION - ZURICH

Nous parlions dans notre article de mercredi, en conclusion, que pourtant l'espoir subsistait pour le FC Sion en recevant Zurich.

Cependant il convient de tenir compte des considérations actuelles. Comme l'année dernière le champion suisse a connu un départ « surprise ». (Il y a une année il s'inclinait par... 9-1 à Lausanne alors qu'il y a cinq dimanches il perdait « at home » par 0-2 face à... Bâle). Toutefois la réplique fut directe au cours de la seconde journée de championnat puisqu'aux Charmilles il s'imposait par 0-2 face au Servette. Ce fut ensuite le nul concédé au Chaux-de-Fonds à Zurich avant de réaliser une excellente opération samedi dernier à Lucerne (1-4).

Pour le FC Sion, le bilan est loin d'être aussi flatteur et l'on se rappelle que depuis la victoire sur Bienne en ouverture de l'actuel championnat, les hommes de l'entraîneur Mantula n'ont plus connu de succès ou même de demi-succès.

Comment peut-on espérer quelque chose si l'on considère cet état de faits ? Si l'on ajoute les difficultés internes du FC Sion qui se résument en la valeur très quelconque des nouvelles acquisitions (Georgy mis à part), le cas Anker, toujours dans le dossier « à liquider », (qui malgré tout serait un renfort dans l'état actuel), d'autre part l'absence de Germanier au service militaire et l'absence de plusieurs titulaires à une vie collective (entraînements, mé-



Halte là ! vous n'y passerez pas...

me milieu, camaraderie) tout cela ne fait que diminuer le rendement de notre équipe.

Que reste-t-il comme espoir ? En laissant encore « pour compte » que Zurich est l'équipe « à battre » et que sa position est difficile en venant à Sion ou encore que l'avantage

du terrain sera salubre à la formation locale, il demeure que le FC Sion peut « flamber ».

Au prix d'un marquage absolument parfait des hommes comme Martinelli, Stürmer et von Burg le FC Sion a la possibilité de museler « la force de frappe » du FC Zurich. Le deuxième objectif consistera dans l'occupation du centre du terrain, grâce à une défense qui « monte » pour seconder les demis qui une nouvelle fois devront être « au four et au moulin ». Le deuxième objectif devrait permettre, enfin, à une ligne d'attaque de jouer le rôle qui lui est imparti : c'est-à-dire évoluer en général à quatre ou, le cas échéant, (par intermittence) à trois joueurs. Cette dernière solution devrait permettre malgré tout une conception de jeu applicable par ce nombre réduit.

Nous ne croyons pas par exemple que le jour et l'heure seraient bien choisis de lancer contre un rempart composé de Brodmann, Stürli, Staehlin et Leimgruber, un seul homme que ce soit Berchtold, Georgy, Troger ou Quentin. Cela correspondrait à « peser des ailes de mouches dans des balances en toile d'araignée ».

Ce ne sont là que des constatations et des suggestions sur lesquelles il vaut la peine de s'arrêter à deux jours d'un match qui peut fournir au FC Sion l'occasion de redresser la situation.

À l'impossible nul n'est tenu, mais « impossible » n'est pas français...

JM

M. Henri Lugon nous parle du FC Sion

Toujours d'humeur joviale dans son travail de marchand de chaussures en son magasin Moderne de la rue du Grand-Pont, M. Henri Lugon s'est entretenu avec nous du FC Sion.

Pour M. Lugon le FC Sion est une formation qui a une place dans son cœur et c'est pourquoi, au rythme des dimanches, selon les résultats, il se sent quelque peu peiné, lorsque les choses ne vont pas comme chaque supporter l'espère. En attendant, comme tout sportif valaisan il attend que les actions séduisantes remontent...

— Quelle est votre impression sur le FC Sion actuellement, M. Lugon ?

— C'est un peu difficile de le dire, car, pour l'instant, je n'ai assisté qu'à une seule rencontre, soit Sion-Bienne, le premier match de ce championnat. Cependant, en général, j'estime que le FC Sion pratique un jeu beaucoup trop défensif. Mon impression d'ensemble n'est pas mauvaise, car il ne faut pas oublier que pour l'instant, notre équipe s'est heurtée à de solides formations visant les premières places, telles que Bâle, Servette et Chaux-de-Fonds. Toutefois, je déplore qu'on joue un 4-2-4 qui bien souvent n'est plus un 4-2-4 : la ligne d'attaque, de par la disparition d'un ou de deux éléments en cours de match, devient incomplète et perd la majeure partie de son efficacité.

Pour démanteler des défenses bien organisées, l'attaque séduisante a besoin de tout son poids, de l'appui d'une défense qui « monte » et de demis qui sur un espace central réduit puissent tantôt soutenir l'attaque ou se porter au secours de la défense. Ceci est également valable pour la ligne d'attaque qui doit revenir pour mieux repartir. Evidemment, tout cela doit avoir comme base une condition physique absolument sans lacune et un esprit d'équipe extrêmement soudé.

La défense et les demis paraissent « carburer » normalement alors que l'attaque « pélotte » dès qu'on la diminue numériquement et cela se comprend fort bien.

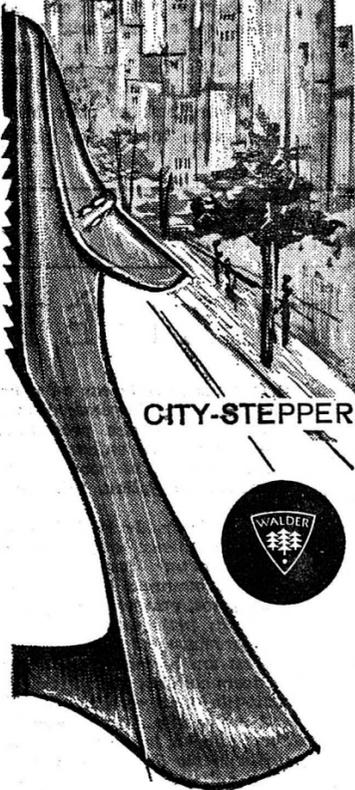
— Estimez-vous que les défaites face à Bâle, Servette et Chaux-de-Fonds soient normales ?

Naturellement qu'elles sont normales comme auraient été normales les défaites de Chiasso, Cantonal et Schaffhouse samedi dernier, seulement ces trois équipes n'ont pas perdu.

— Contre Zurich le FC Sion a-t-il un espoir ?

Oui, certainement et je souhaite de tout mon cœur que cette rencontre qui opposera le FC Sion au champion suisse Zurich, marque un tournant pour les hommes de l'entraîneur Mantula, dans ce premier tour du championnat Suisse.

CITY-STEPPER



CITY-STEPPER



CITY-STEPPER — un trotteur qui fait aimer « trotter »

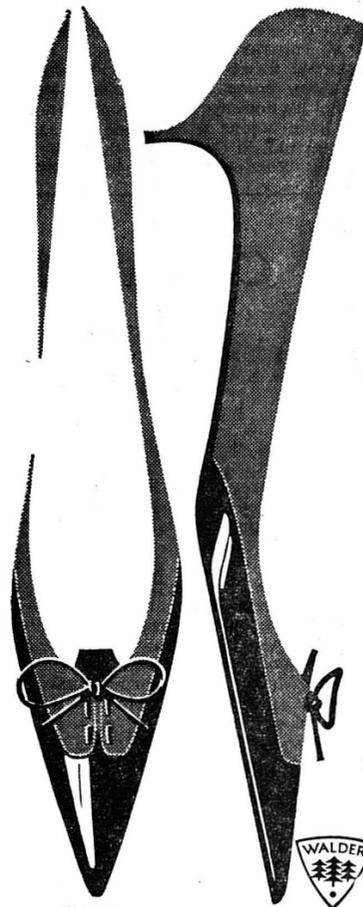
Grand-Pont
Sion

Pour le sport
et
la ville

vous trouverez
un grand choix à des prix
intéressants

chez

henri
lugon



Stars
de la mode internationale:
les ESCARPINS de cuir,
élégants
et variés à l'infini



Automobilisme : classement provisoire du championnat suisse de la saison 63

Voici les classements provisoires du championnat suisse 1963, avant la course de côte Mitholz-Kandersteg, qui aura lieu dimanche prochain et à laquelle participeront 230 concurrents :

Voitures de tourisme. — Avec 6 résultats : 1. R. Mueller (Adliswil) ; 2. A. Riegendinger (Adliswil) ; 3. H. Steger (Zurich) — Avec 4 résultats : 1. T. Karrer (St-Gall) ; 2. J.-P. Spicher (Fribourg).

Voitures de grand tourisme. — Avec 7 résultats : 1. P. Eitmueller (Herrliberg) ; 2. X. Perrot (Zurich) — Avec

6 résultats : 1. W. Ruefenacht (Zurich) ; 2. D. Pache (Lausanne) — Avec 5 résultats : 1. P. Sudan (Zoug) ; 2. E. Heusser (Genève) — Avec 4 résultats : 1. E. Möll (Soleure) ; 2. R. Sacchi (Genève) — Avec 3 résultats : 1. H. Schulthess (Neuchâtel), 2. R. Gnant (Zurich).

Voitures de sport. — Avec 6 résultats : 1. S. Charpiloz (Tavannes) — Avec 5 résultats : 1. K. Foitek (Zurich) ; 2. K. Rost (Sursee) — Avec 4 résultats : 1. T. Spychiger (Lugano) ; 2. F. Baumann (Uster).

Voitures de course. — Avec 7 résultats : 1. W. Habegger (Herzogen-

buchsee) — Avec 6 résultats : 1. Ch. Voegele (Neftenbach) — Avec 5 résultats : 1. W. Franz (Zurich) — Avec 4 résultats : 1. S. Moser (Vaglio) ; 2. P. Ryser (Genève).

AUTOMOBILISME

Le Tour de France

Après avoir goûté une nuit de repos bien méritée, les 21 rescapés en catégorie tourisme et les 36 en catégorie grand tourisme, se sont retrouvés sur le circuit d'Albi, où se disputait la première épreuve de classement de la quatrième étape du Tour de France.

Voici le classement de cette épreuve :

Tourisme : 1. Consten - Renel (Fr) sur Jaguar, 120 km. 605 dans l'heure ; 2. Greder - Foulgoc (Fr) sur Ford-Galaxie, 117 km. 579 ; 3. Baillie - Jopp (GB) sur Ford-Galaxie, 151 km. 876 ; 4. Mmes Soisbault - Texier (Fr) sur Jaguar, 115 km. 323 ; 5. de Lagemeste-Blanchet (Fr) sur Fiat, 114 km. 389.

Classement général :

Scratch : 1. Baillie - Jopp (GB) sur Ford-Galaxie, 1579 km. 328 ; 2. Consten-Renel (Fr) sur Jaguar, 1565 km. 930 ; 3. Mmes Soisbault - Texier (Fr) sur Jaguar, 1522 km. 580 ; 4. de Lagemeste - Blanchet (Fr) sur Fiat, 1454 km. 144 ; 5. Golderer - von Kothern (Al) sur Fiat, 1454 km. 493.

Handicap : 1. Hopkirk - Liddon (GB) sur Morris, 1630 km. 407 ; 2. Baillie - Jopp (GB) sur Ford-Galaxie, 1579 km. 328 ; 3. Consten - Renel (Fr) sur Jaguar, 1565 km. 930 ; 4. de Lagemeste-Blanchet (Fr) sur Fiat, 1563 km. 654 ; 5. Lewis - Pollard (GB) sur Sunbeam, 1531 km. 696.

Le Suisse Joseph Siffert aux Grands Prix automobiles des Etats-Unis et du Mexique

Notre pilote suisse de formule 1, le Fribourgeois Joseph Siffert, qui a fait une excellente saison au volant de sa Lotus-BRM V8, aura l'occasion d'exercer ses talents outre-Atlantique.

En effet, après avoir participé à de très nombreux Grands Prix, notamment à toutes les épreuves formant le championnat du monde des conducteurs, il va avoir l'occasion de quitter l'Europe pour participer au Grand Prix automobile des Etats-Unis, le 6 octobre, à Watkins Glen, et du Mexique, le 28 octobre à Mexico. On sait les excellents résultats qu'il a obtenus en maintes circonstances, en particulier à Syracuse, où il s'adjugea la victoire, au Grand Prix de France où il termina cinquième.

En Amérique, il retrouvera la forte concurrence de toutes les grandes écuries officielles mais, malgré le handicap de courir en indépendant sur sa voiture personnelle, il a de fortes chances de terminer aux places d'honneur.

Joseph Siffert, qui vient d'entrer à l'Association internationale des coureurs automobiles de Grands Prix, ira sans doute en Afrique du Sud et en Australie pour y disputer, cet hiver, la saison automobile.

En moins d'un an, il s'est donc fait une place qui le range, à égalité, aux côtés des grands champions internationaux tels que Jack Brabham, Jo Bonnier et le championnissimo Jim Clark.

Olympisme : la candidature française

Le gouvernement français est résolu à soutenir la candidature à l'organisation des Jeux olympiques de 1968 des deux villes françaises de Lyon (Jeux d'été) et de Grenoble (Jeux d'hiver). Ce n'est toutefois encore qu'une décision de principe. L'approbation définitive et officielle ne sera donnée qu'après un examen de tous les éléments de ces questions.

C'est ce qui ressort des déclarations faites par le porte-parole officiel à l'issue du conseil des ministres.

Actuellement, restent en liste comme candidats à l'Olympiade d'été de 1968, outre Lyon, les villes de Buenos Aires, Mexico et Detroit, tandis que plusieurs pays postulent l'organisation des Jeux d'hiver. La candidature des deux cités françaises a déjà fait l'objet de réunions ministérielles spéciales, devant le conseil, présidé par le général de Gaulle. C'est M. Maurice Herzog, ministre de la jeunesse et des sports, qui a fait rapport à ce sujet. La décision finale du gouvernement doit être prise avant le 1er octobre pour être valable.

La Coupe suisse et ses surprises !

Alors que tout au long de la saison passée le F. C. Viège avait été des plus réguliers dans son travail d'approche vers la 2me ligue, au dernier moment, on avait échoué devant le FC Saxon mieux aguerri. Puis ces dernières semaines, on est reparti de l'avant en faisant appel à de nouveaux éléments, mais peut-être encore trop jeunes, pour refaire ce même chemin qui l'année dernière s'était arrêté à Saxon.

Entre temps on a hésité à donner son accord à la Coupe et pourtant, c'est un brillant comportement que les jeunes Viégeois ont affiché ces derniers week-ends. L'arrivée des amis de Naters ne posa pas de problème en attendant le déplacement en la ville du pied du Simplon, même qu'il fallut aussi se défaire de la deuxième garniture brigande. Puis un résultat flatteur lors du premier tour principal face au F. C. Sierre en pleine déconfiture, nous amène à la rencontre de samedi après-midi à Viège. Dès 15 h. 30, le F. C. Viège se lancera dans l'aventure Forward-Morges. Sans doute on ne se fait pas trop d'illusions quant à l'issue de cette rencontre dont le résultat doit être un test important pour les Vaudois dans le chemin vers la Coupe suisse.

Cependant cette confrontation de samedi après-midi vaut la peine d'être suivie et nous nous permettons de la considérer comme le vrai événement sportif du week-end en Haut-Valais ! Espérons seulement que les gens de la région retrouveront le chemin d'un stade auquel ils devraient être un peu plus fidèles !

MM.

Encore des résultats

A Bucarest, en match aller comptant pour le premier tour de la Coupe d'Europe des champions, Dynamo Bucarest a battu Motor Iena (Al-E) par 2-0 (mi-temps 1-0). Le match retour aura lieu le 25 septembre.

★

L'arbitre italien Raoul Righi dirigera la rencontre Lausanne-Sports - Heart of Midlothian, comptant pour la Coupe des villes de foires, le 25 septembre prochain, à Lausanne. Il sera assisté par les juges de touche suisses Aimé Favre et Gilbert Pittet.

★

A Sofia, en match international, l'équipe olympique bulgare a fait match nul avec la formation nationale du Soudan 1-1 (mi-temps 1-1).

★

A Salerne, en un match comptant pour le tournoi de football des Jeux méditerranéens, l'équipe amateurs espagnole, celle que la Suisse affrontera prochainement, a fait match nul face à la RAU 1-1 après avoir mené 1-0 à la mi-temps.

Cyclisme • Cyclisme • Cyclisme • Cyclisme

DIMANCHE 6 OCTOBRE 1963

Tour du canton de Genève

Le Tour du Canton de Genève est organisé par le Vélo-Club Français, sous les règlements de l'Union Cycliste suisse, et se disputera à Genève le dimanche 6 octobre, sur le parcours suivant :

Genève : départ sous conduite depuis la rue des Rois. Départ réel : place des Marronniers, Vésenaz, Hermanne, Chevrens, Anières, La Pallanterie, Sionnet, Puplinge, Chêne-Bourg, Thônex, Villette, Pont de Sierne, Place Verte, Troinex, Croix de Rozon, Compesièze, Saconnex d'Arve, Plan les Ouates, Perly, Lully, Sézenove, Laconnex, Athenaz, Rte de Chancy, Beratino, Avully, La Plaine, Dardagny, Malval, Les Baillets, Satigny, Chouilly, Bourdigny, Mont-Fleury, Peney, Aire-la-Ville, Cartigny, La petite-Grave, Le Vailly, Sézenove, Lully, Perly, Plan-les-Ouates, Le Bachet-de-Pesay, La Chapelle-s/Carouge, Troinex, place Verte, Pont de Sierne, Villette, Thônex, Chêne-Bourg, Mon Idée, Vandœuvres, Frontenex.

Arrivée sur la piste du stade. Distance : 115 km.

L'épreuve est ouverte aux coureurs de toutes catégories et se disputera selon la formule handicap. Tous les coureurs doivent être munis d'une licence suisse ou d'une fédération affiliée à l'UCI.

DEFINITIF

Le Tour de Romandie à Ovronnaz

Le comité d'organisation du Tour de Romandie s'est réuni dimanche 15 septembre pour prendre connaissance des résultats du Tour 1963 ; ceux-ci ont été satisfaisants et le succès sportif remporté par l'épreuve romande a également été très grand.

Le comité d'organisation a également pris connaissance des candidatures reçues pour les étapes prévues en 1964, il a déjà retenu celles de trois régions de notre pays qui sont : Ovronnaz-sur-Leytron (Valais), Lausanne (dans le cadre de l'Exposition nationale), Genève.

Des tractations sont en cours avec le Jura neuchâtelois pour une étape, dès que celles-ci seront terminées nos lecteurs seront informés.

SIX JOURS DE MONTREAL

Toujours Terruzzi - de Rossi

Voici le classement des Six Jours de Montréal à l'issue de la cinquième soirée :

1. Terruzzi - de Rossi (It), 614 p. ;
2. Severyns - Lelangue (Be), 553 p. ;
3. Gillen - Raynal (Lux-Fr), 280 p. ;
4. à un tour : Darrigade - Altig, 386 p. ;
5. Retrain - Gaignard, 605 p. ;
6. Stolker - de Roo, 134 p.

★

La saison européenne des Six Jours débute le 3 octobre prochain, par ceux de Berlin. Parmi les principaux engagés, figurent les équipes suivantes : van Looy - van Steenberghe (Be), Gaiardoni - Beghetto (It), Lykke - Eugen (Dan), Junkermann - Jaroszewicz (Al), Severyns - Puschel (Be-Al), Bugdahl - Renz (Al) et Post - Pfenninger (Ho-S). Au cas où Fritz Pfenninger ne pourrait pas prendre le départ à la suite de sa chute de Montréal, le partenaire de Peter Post sera l'Italien Leandro Faggin.

Concerne match

SERVETTE-LAUSANNE

du dimanche 29 sept. 1963 à 15 heures Parc des Sports des Charmilles

Vous pouvez louer vos places par C.C.P. I 3565 « Servette location »

Prix des places :
Tribune A fr. 10.— numérotées
Tribune B fr. 8.— numérotées
Pelouses fr. 3.50
Dames, enfants, militaires fr. 2.50

+ fr. 1.— pour les frais d'envoi

P 1839 X

3 000 francs d'amende pour Rik van Looy



Réunie à Zurich sous la présidence de M. Gustav Schmid, la commission sportive du SRB a infligé à l'ex-champion du monde, le Belge Rik van Looy, une amende de 3 000 francs suisses pour ne pas avoir respecté son engagement lors de la course Munich-Zurich, du 17 août dernier. En effet, Rik van Looy avait signé un contrat de départ pour cette épreuve. Tant qu'il n'aura pas acquitté le montant de cette amende, Rik van Looy ne pourra participer à aucune course en Suisse.

Chute spectaculaire suites sans gravité



Le coureur motocycliste espagnol Ramon Torras a eu de la chance dans sa malchance lorsqu'il fut projeté de sa machine de 125 cm3 sur l'autodrome de Monza lors du Grand Prix des Nations. Il fut projeté par-dessus la tête de deux policiers (à l'arrière-plan) et s'en tira avec la peur, ce qui est un petit miracle !

CECI VOUS INTÉRESSERA PEUT-ÊTRE...

ATHLETISME

YACHTING

Avec les rois du marteau

Les quatre meilleurs lanceurs de marteau du monde s'affronteront le 6 octobre prochain, à Vienne. Cette épreuve réunira l'Américain Harold Connolly, recordman du monde, qui cette saison a réussi 68 m. 95, le recordman d'Europe, le Hongrois Gyula Zsvotzky (69 m. 06), l'Autrichien Heinrich Thum, qui, au cours du week-end dernier, a réalisé la meilleure performance mondiale de la saison avec un jet de 69 m. 77 et le Tchèque Josef Matousek, qui, avec 68 m. 78, vient en quatrième rang, sur le plan mondial.

BOXE

Ortiz met k. o.

A Honolulu, le champion du monde des poids légers, le Portoricain Carlos Ortiz, a battu le champion de la catégorie des Philippines, Pete Acera, par k.o. technique au 7e round d'un match prévu en 10 reprises. Le titre mondial n'était pas en jeu.

TENNIS

Rod Laver battu

Championnats internationaux professionnels d'Angleterre, à Londres, quarts de finale : Earl Buchholz (E-U) bat Rod Laver (Aus), 6-1 6-4 ; Alex Olmedo (Pérou) bat Mal Anderson (Aus), 6-1 6-2 ; Lewis Hoad (Aus) bat Andres Gimeno (Esp), 6-3 2-6 8-6.

VOLLEYBALL

Match international de Bologne : Yougoslavie - Italie, 3-0.

Prince, mais battu...

La sixième et dernière régates du championnat d'Europe des dragons, disputée dans la baie de Phaleron, en Grèce, a vu la victoire du Danois Holm. Le titre européen est revenu au Britannique Martin Parry.

Voici le classement final :

1. Martin Perry (GB), 8,75 p. ;
2. Prince Constantin de Grèce, 13,75 p. ;
3. Sorrentino (It), 15,75 p. ;
4. Chavrin (URSS), 16,75 p. ;
5. Popel (URSS), 25 p.

BASKETBALL

A Genève, en match international, la France a battu la Suisse par 63 points à 42 (mi-temps 27-23). Cette rencontre se déroulait dans le cadre d'un tournoi triangulaire qui réunit encore la Tchécoslovaquie.

HOCKEY SUR TERRE

Défaite suisse

Au cours de l'ultime journée du tournoi international féminin de Towson (Maryland), l'équipe suisse a dû concéder une nouvelle défaite face à la Nouvelle-Zélande sur le score de 6-0.

Voici les résultats enregistrés au cours de la dernière journée :

Nouvelle-Zélande bat Suisse, 6-0 ; Australie bat Ecosse, 1-0 ; France-Canada, 3-3 ; Argentine - Trinité, 1-1 ; Afrique du Sud bat Irlande, 4-1 ; Allemagne bat Pays de Galles, 1-0 ; Hollande bat Jamaïque, 2-0.

★

Match international masculin à Amsterdam : Hollande - Japon, 2-0.

Mon
merveilleux
café au lait

INCAROM

Avec double points SILVA

12 points Silva petite boîte
27 points Silva grande boîte
50 points Silva bocal de ménage



INCAROM, c'est fameux...
c'est du Thomi + Franck!

?

Qui sont-ils ?
Où vont-ils ?



Ce sont des fiancés
faisant ensemble leurs premiers pas vers le bonheur,
et le bonheur commence par une visite à

TRISCONI

MEUBLES SUR 4 ETAGES

MONTHEY TEL. (025) 4 12 80

P 52 S

HONEGGER FRERES
Architectes - Ingénieurs
60, rte de Frontenex, Genève,
cherchent :

des CHEFS DE CHANTIER un METREUR

parfaitement qualifiés.

Nous demandons :
connaissance approfondie des problèmes
du bâtiment ;
plusieurs années d'expérience ;
bonne instruction générale.

Nous offrons :
emploi stable, bien rétribué ;
fonds de prévoyance et autres avantages
sociaux ;
ambiance de travail agréable ;
semaine de 5 jours.

Faire offres écrites avec curriculum vitae,
références, prétentions de salaire et date
d'entrée possible. P 91003 X

Imprimerie GESSLER S.A. Sion



pluie

votre

imperméable

sélectionné
pour vous
par

VETEMENT

Monsieur

MARTIGNY
Place Centrale
Tél. (026) 6 01 73

P 126 S

ESGE un nom nouveau



ESGE bamix

La ménagère contemporaine sait très bien ce qu'elle veut: des appareils ménagers pratiques, mais, l'un n'excluant pas l'autre, des appareils ménagers de forme agréable, adaptée à de délicates mains de femme et leur permettant un travail facile. Les robots **ESGE** sont conçus d'après les principes les plus récents. Construits avec soin, leur robustesse est à toute épreuve. Les robots **ESGE** sont d'un emploi étonnamment simple et se nettoient facilement.

Demandez **ESGE** dans tous les magasins spécialisés! Fabrication Suisse.
Représentation générale:
Ménatec S.A., Lausanne/Zurich

Raviolis ROCO



MAINTENANT
20 POINTS JUWO
EN PLUS!



Raviolis Roco avec sauce tomates - typiquement italiens

Boîte kg Fr. 2.45

MEMENTO

RADIO-TV

Vendredi 20 septembre

SOTTENS

7.00 Bonjour à tous; 7.15 Informations; 7.20 Propos du matin; 8.30 Une heure avec...; 9.15 Emission radioscolaire; 9.45 Les nouveautés du disque; 10.15 Emission radioscolaire; 10.45 Les nouveautés du disque; 11.00 Emission d'ensemble; 12.00 Au Carillon de Midi; 12.45 Informations; 12.55 Encore vous, Imogène; 13.05 La ronde des menus plaisirs; 13.40 Solistes romands; 14.00 Avec Hector Berlioz; 14.15 Emission radioscolaire; 14.45 Beaucoup de musique; 16.00 Le rendez-vous des isolés; 16.20 A tire-d'aile; 16.30 Les grands festivals de musique de chambre; 17.00 L'Eventail; 18.00 Aspects du jazz; 18.30 Le Micro dans la vie; 19.00 La Suisse au micro; 19.15 Informations; 19.25 Le Miroir du monde; 19.50 Impromptu musical; 20.00 Rodrigue en Vendée; 20.30 L'art lyrique; 21.10 Les Sombas; 21.30 Le concert du vendredi; 22.30 Informations; 22.35 Œuvres de Jean-Sébastien Bach.

Second programme

19.00 Emission d'ensemble; 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde; 20.15 Encore vous, Imogène; 20.30 Perspectives; 21.30 Le bottin de la comère; 22.00 Les entretiens des Rencontres internationales de Genève.

BEROMUNSTER

6.15 Informations; 6.20 Par monts et par vaux; 6.50 Propos sur votre chemin; 7.00 Informations; 7.05 Gai réveil; 7.30 Emission pour les automobilistes; 11.00 Emission d'ensemble; 12.00 Conseils pour les voyageurs; 12.20 Nos compliments; 12.30 Informations; 12.40 Mélodies d'hier et d'aujourd'hui; 13.30 Rendez-vous avec N. von Barow; 14.00 Emission féminine; 14.30 Musique baroque; 15.20 Adam et Eve; 16.00 Conseils du médecin; 16.15 Disques demandés pour les malades; 17.00 Opéras de Wagner; 17.30 Pour les enfants; 18.00 Music-hall; 18.40 Actualités; 19.00 Chronique mondiale; 19.20 Communiqués; 19.30 Informations; 20.00 Mélodies; 20.30 Soleils, sable et Confédérés; 21.30 Sérénade; 22.15 Informations; 22.20 Compositeurs contemporains.

TELEVISION

20.00 Téléjournal; 20.15 Carrefour; 20.30 Un Dimanche de Mai; 21.20 L'Art et son secret; 21.50 Soir-Information; 22.10 Téléjournal et Carrefour.

TELEVISION • RADIO-ART

B. MUHLEMATTER
SION — RUE DES MAYENNETS

SIERRE

Club Athlétique Sierre — Entraînement le lundi soir à 19 h. à Sierre, terrain de football. Le jeudi soir, départ à 19 h. gare de Sierre, entraînement à Viège. Entraîneur Max Allmendinger.

Pharmacie de service : Burgener, tél. 5 11 29.

Médecin de service — s'adresser à l'hôpital, tél. 5 06 21

SION

SFG SION-JEUNES. — Programme des entraînements : Pupilles : Mercredi de 18.00 à 20.00 h.; samedi de 13.15 à 15.15 h. - Section : Lundi de 20.00 à 22.00 h. (individuels); mercredi de 20.00 à 22.00 h.; vendredi de 20.00 à 22.00 h.; dimanche de 9.00 à 12.00 (individuels).

Harmonie Municipale. — Vendredi à 20 h. 30, assemblée générale suivant ordre du jour envoyé. Dimanche matin, manifestation à la rue de la Lombardie, suivant programme qui sera donné à l'assemblée.

Chœur mixte du Sacré-Cœur. — Répétition générale vendredi 20 septembre à 20 h. 30, dans le nouveau local au sous-sol de l'église du Sa-

Café-Restaurant Pas de Cheville

Pont-de-la-Morge - Sion
Tél. 4 11 38
Nouveau propriétaire :
Juste Métrailler
(anc. Café de la Place -
Martigny-Bourg)
P 13038 S

cré-Cœur. Entrée vers la chapelle de N.-D. de Fatima. Le dimanche 22, le chœur chante la messe.

Pharmacie de service : Buchs, tél. 2 18 64.

Médecin de service : Dr Gay-Crosier, tél. 2 10 61.

MARTIGNY

Pharmacie de service : Closuit, tél. 6 11 37.

Médecin de service — En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny, tél. 6 16 05.

ST-MAURICE

Pharmacie de service — Pharmacie Bertrand, St-Maurice.

Service du dimanche soir : le service du dimanche soir de 18 h. à 19 h., est supprimé jusqu'au 1. octobre 1963.

STAND DE LAVEY

Samedi après-midi 21
et dimanche 22 septembre

TIRS DE CLOTURE ET « AU MIEL »

Le Comité
MD 486 L

les détaillants A Zurich, disposent d'une centrale d'achats automatique



Un organisme de vente de produits d'épicerie aux détaillants vient d'inaugurer, à Zurich-Astetten, une centrale d'achats entièrement automatique pour commerçants. Ceux-ci se font établir une carte perforée, choisissent les articles qui les intéressent et la facture est établie sur la base des renseignements fournis par la carte perforée tandis que, parallèlement, l'assemblage et la livraison des marchandises sont effectués. L'opération complète ne requiert que douze minutes. Notre photo montre une commerçante recueillant sa carte perforée dans le magasin d'exploitation.

JOURNÉE DU 19 SEPTEMBRE 1963 :

PLACES SUISSES — Marché alourdi, volume très moyen.

Tous les compartiments de la cote ont été touchés par la baisse. La tendance assez maussade de Wall Street de ces derniers jours a créé une certaine réserve parmi le public et les opérateurs. Il n'en fallait pas plus pour que les cours s'affaissent sous la pression des prises de bénéfices. Les écarts sont parfois assez sensibles notamment chez Suchard (— 600), Sulzer (— 150), Sandoz (— 200), Aluminium

Chippis (— 50), Lonza (— 45), Brown, Boveri (— 35), Nestlé porteur (— 30), la nominative (— 40), Réassurances (— 45) et l'Italo-Suisse (— 14).

Dans le compartiment étranger, chez les Hollandaises : Philips 182 1/2 (— 2), Royal Dutch 207 (— 3 1/2). Les Allemandes sont quelconques et les Argentines soutenues. Les Américaines ratifient généralement leur parité de New York.

Hors bourse, Raffineries du Rhône termine à 510 (— 2).

PLACES ETRANGERES — PARIS : irrégulières, on note une certaine fermeté parmi les valeurs de construc-

tion. D'autre part, une pression accrue se fait sentir chez les valeurs des grands magasins. MILAN : affaiblie, la journée est caractérisée par une baisse de 4 % environ. FRANCFORT : irrégulière, Brown, Boveri (— 7), Karstadt (+ 3), Kaufhof (— 5), NSU (— 5 1/2). BRUXELLES : plus faible, ensuite de la défection des acheteurs influencés par Wall Street en baisse, les cours sont en légère régression.

AMSTERDAM : irrégulière, fortes demandes spéculatives sur AKU qui progresse de 5 3/4 points. NEW YORK : ferme.

M. Rx.

BOURSES SUISSES

	18.9	19.9
Sté de Bque Suisse	3190	3165
Aar & Tessin	1650	1640
Aluminium Chippis	6450	6400
Bally	2000	1990
Bque Comm. de Bâle	500 D	504
Bque Pop Suisse	2115	2105
Brown Boveri	2950	2915
Câbleries Cossonay	5800	5750
Ciba S.A.	9000	8925
Conti-Linoléum	1490 D	1490 D
Crédit Suisse	3335	3310
Elektro Fall	2680	2665
G. Fischer, porteur	2220	2220
Geigy, nominat.	20450	20400
Hera	7740	7575
Holderbank, porteur	1150	1145
Indéco	1325	1323
Innovation	1000 D	1002
Interhandel	3960	3950
Italo-Suisse	1009	985
Jelmoli	1980	1960
Landis & Gyr	3600	3570
Lonza	2675	2630
Metallwerke	2110 D	2110
Motor Colombus	1865	1870
Nestlé, porteur	3860	3830
de nominat.	2390	2350
Oerlikon	1020	1040
Réassurances	4130	4085
Rodande Electr.	725 D	725
Sandoz	9200	9000 D
Saurer	2210	2220 D
Suchard	12100	11500
Sulzer	4550	4400 D
Union Bque. Suisses	3970	3960
WinterthurAssur.	1048 D	1045
Zurich Assur.	6040	6030
A.T.T.	538	538
Dupont de Nemours	1077	1062
Internikel	275 1/3	274 1/2
Philips	184 1/2	182 1/2
Royal Dutch	210 1/2	207
U.S. Steel	235 1/2	231 1/2

BOURSE DE NEW YORK

	18.9	19.9
American Cynaramid	61 3/4	61 3/4
American Tel & Tel	124 1/4	124 7/8
American Tobacco	27 1/4	27 1/2
Anaconds	49 7/8	50 1/2
Baltimore & Ohio	35 3/4	36
Bethlehem Steel	31 7/8	32 3/8
Canadian Pacific	30	30 1/4
Chrysler Corp	77 3/8	79 1/4
Crude Petroleum	42 3/4	42 3/4
Du Pont de Nemours	246 1/2	248
Eastman Kodak	112 1/8	112 3/4
General Dynamica	24 1/4	24 3/8
General Electric	81 5/8	83
General Motors	77 3/4	78 3/8
Gulf Oil Corp	49 3/4	49 3/4
I.B.M.	450	454 1/4
International Nickel	64 3/4	65 1/2
Int'l Tel & Tel	52 3/4	52 5/8
Kennecott Copper	76 5/8	79 3/8
Lehmann Corp	30 1/2	30 3/8
Lockeed Aircraft	36 5/8	36 1/4
Montgomery Ward	38 1/8	37 7/8
National Dairy Prod.	65 3/4	65 3/4
National Distillers	26 5/8	26 3/8
New York Central	22 3/8	23 3/8
Owens-Illinois	84	84 3/4
Radio Corp of Am.	72	72 3/8
Republic Steel	41	41 3/4
Royal Dutch	48 7/8	47 3/4
Standard Oil	71 3/4	72 1/2
Tri-Continental Corp.	47	47
Union Carbide	107 1/4	107 1/2
U.S. Rubber	48 1/8	48 5/8
U.S. Steel	53 5/8	55
Westinghouse Elect.	39 3/8	39 5/8
Ford Motor	55 1/4	56 1/2

BOURSES EUROPEENNES

	18.9	19.9
Air liquide	910	909
Cie Gén. Electr.	670	670
Au Printemps	432	424
Rhône-Poulenc	405	410
Saint-Gobin	288	285.2
Ugine	322.4	320
Einsiedler	950	940
Montecatini	1904	1888
Olivetti priv.	3102	3086
Pirelli S. p. A.	4847	4802
Daimler-Benz	—	957
Farben Bayer	545	545 D
Hochster Farben	494	493
Karstadt	819	822
*NSU	899 1/2	905
Siemens & Halske	574	571
Deutsche Bank	543	543
Cesart	2360	2350
Un Min Tr-Katanga	1160	1108
A K U	507	512 3/4
Hoogovens	607	600 1/2
Organon	954	955
Philips Gloeil	154	152.3
Royal Dutch	174 1/2	173.1
Unilever	140.90	140.1

CHANGES

	Achat	Vente
Francs français	86.50	89.50
Livres sterlings	12.—	12.20
Dollars USA	4.29	4.33
Francs Belges	8.40	8.65
Florins hollandais	118.25	120.25
Liras italiennes	—,68	—,70 1/2
Markes allemandes	107.—	109.50
Schillings autrich.	16.55	16.85
Pescetas espagnoles	7.—	7.30

COURS DE L'OR EN SUISSE

	Achat	Vente
Lingot	4865.—	4905.—
Plaquette 100 gr.	485.—	505.—
Vreneli 20 fr. or	37.50	39.50
Napoléon	36.—	38.—
Souverain	41.50	43.50
20 dollars or	181.—	186.—

INDICE BORSIER DE LA S.B.S.

	18.9	19.9
Industrie	272.9	270.9
Finance et Assurance	224	222.9
Indice Général	254.4	252.7

Les cours des bourses suisses et étrangères des changes et des billets nous sont obligamment communiqués par la Société de Banque Suisse à Sion.

Succès de l'emprunt 4 % Crédit foncier vaudois

L'emprunt 4 % de 60 000 000 de frs émis par le Crédit Foncier Vaudois, a rencontré un net succès. Les demandes de conversion ayant absorbé une grande partie de l'emprunt, les souscriptions contre espèces devront être réduites dans une forte proportion.

La lutte contre la « surchauffe »

LUCERNE (Ats). — Une conférence sur la lutte contre la surchauffe économique se tient actuellement dans le canton de Lucerne sous la présidence du conseiller d'Etat Kaech et avec la participation d'organisations économiques. La conférence, qui suit les recommandations du conseil fédéral et de la Banque nationale, est convaincue de la nécessité d'établir un ordre d'urgence dans la réalisation des travaux publics et privés, afin de trouver un équilibre dans le domaine des constructions et de la main-d'œuvre.

Forces Motrices de la Verzasca S.A.

Cette société d'électricité émettra à partir du 20 septembre un emprunt 4 % de 25 millions de fr. Le prix d'émission a été fixé à 100 %, y compris le timbre fédéral.

Les recettes en hausse

BERNE (Ats). — Malgré les réductions de taxes téléphoniques, le produit d'exploitation de l'entreprise des PTT suisses du premier semestre de 1963 s'est élevé à 398,7 millions de frs contre 380,3 millions de frs en 1962 pour les télécommunications et à 250,9 millions de frs contre 220,7 millions de frs en 1962 pour la poste (augmentation de taxes).

Royal Dutch

ZURICH (Ats). — Le conseil d'administration et la direction de la « N. V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij » (Royal Dutch Petroleum Company), ont décidé de verser sur l'exercice 1963 un dividende de Fl. 2,60 par action ordinaire.



Aidez-moi,
je suis un enfant
infirmes moteur-cérébral

Fondation suisse
pour l'enfant infirmes
moteur-cérébral
Quéte
août/septembre 1963

La fille du millionnaire veut divorcer



L'Américaine Gamble Porumbeau qui est héritière d'une immense fortune et qui vit à Zurich, a décidé de divorcer de son mari, un Roumain qui avait été le chauffeur de sa grand-mère; le couple désuni a deux enfants. Notre photo montre la fille du millionnaire dans son appartement de Zurich.

Rip Kirby

Copyright by
« COSMOPRESS. Genève »



DÉPÊCHE HISA

Pendant toute la durée de l'émission qui a lieu du 25 septembre au 31 octobre 1963, le prix des certificats HISA est fixé à Fr. 108,30 (inclus intérêts rétroactifs à compter du 1. 1. 1963). L'exercice en cours prévoit de nouveau une répartition de 4 1/2 % net. HISA fonds de placement immobilier et hypothécaire en Suisse. Zurich, Badenerstrasse 156. Téléphone (051) 25 04 30. P 1030 Z

Lutte contre la hausse des prix

La preuve

RIZ		
CAMOLINO	le kg.	- .85
VIALONE	le kg.	1.10
ARBORIO GIGANTE	le kg.	1.35

CORNETTES « ACTION »
grandeur moyenne
le paquet net 1 kg. - .80

CORNETTES AUX ŒUFS
le paquet net 500 gr. - .80

TILSIT SUISSE
le ½ kg. 2.50

VINS
MONTAGNE
le litre (+ dépôt) 1.50

VIN DE CUISINE (Chasselas)
le litre (+ dépôt) 2.-



Naturellement

à la **PORTE NEUVE** SA

La Porte - Neuve
Titulaire du **PREMIER PRIX**
pour **BAS PRIX**

P 5 S

JOUETS WEBER à Sion



Le paradis des petits et des grands!

Rue de Lausanne 1 - Tél. (027) 2 53 51

PIANOS

neufs et occasions

VENTE
ECHANGE
LOCATION
ACCORDAGE

Hallenbarter
A CK

Rue des Remparts - SION
Tél. 2 10 63
P 70 S

NOUS CHERCHONS
pour entrée de suite ou à convenir une

EMPLOYEE DE BUREAU

sachant écrire à la machine, pour facturation, classement et tous travaux de bureau.

Offres avec certificats, bref curriculum vitae et prétentions de salaire sont à adresser au GARAGE DU PONT-DE-LA-MORGE SA, Case postale 154, SION 1.

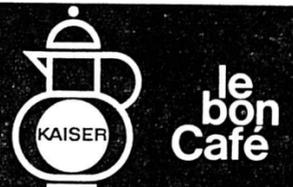
P 13280 S

DÉMOLITION

A vendre : PARQUETS, PORTES, FENETRES, faces d'armoires, barrières de balcon, chaudières, radiateurs, brûleurs à mazout, pompes, fers PN et DIN, tuyaux, charpente et pourtrason, articles sanitaires, lavabos, baignoires, portes et vitrines de magasin, portes de garage, etc.

P. VONLANDEN, Lausanne tél. (021) 24 12 88. Chantiers : Saint-Martin No 36-38. Chandieu 1-3.

P 1936 L



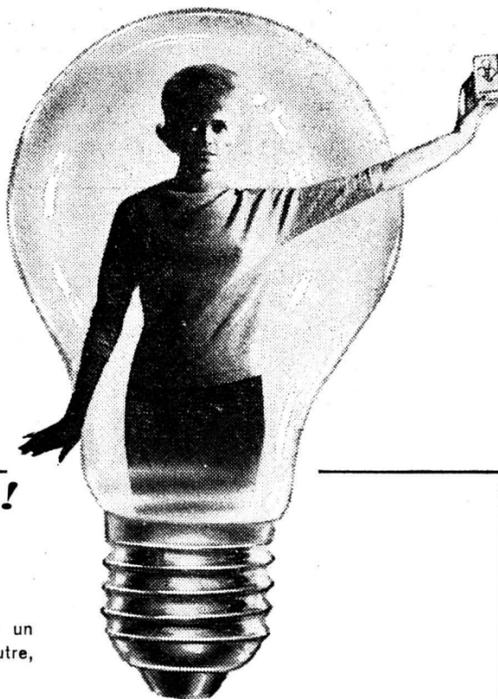
Charcuterie

Saucisses au cumin	la paire Fr. -.30
Cervelas	la paire Fr. -.65
Emmental	la paire Fr. -.80
Schüblig	la paire Fr. 1.30
Gendarmes	la paire Fr. -.80
Saucisses fumées	à conserver 2.50 le ½ kg
Mortadella	à conserver 2.50 le ½ kg

Viande fumée à cuire 2.75 le ½ kg.
Excellente graisse fondue pour cuire et frire, le kg 1.40 à partir de 10 kg 1.20. Bidons de 5 à 10 kg. Expédiée continuellement contre remboursement

Boucherie Chevaline
M. GRUNDER et FILS - BERNE
Metzgergasse 24. Tél. (031) 2 29 92
P 322 Y

Avez-vous des ampoules en réserve?



Ce serait prudent!

Les lampes à incandescence

SUNLUX

sont de la meilleure qualité suisse, ont un rendement élevé et durent longtemps. En outre, prix bas et garantie Migros.

Exécution normale

40 watts -.60 • 60 watts -.80 • 75 watts -.90 • 100 watts 1.25

MIGROS

Automobilistes !

Faites votre plein d'essence à la

STATION SIMPLON

Produits FINA-SOCAL
Philibert Roduit & Fils

Nouvelle artère
MARTIGNY

P 338-1 S

NOS REMORQUES

Jeeps
Land-Rover
Unimog
diverses

épondent à tous les besoins

ATELIERS DE CONSTRUCTION MECANIQUE :
J. GERMANO - MARTIGNY - (026) 6 15 40

Postulat développé par M. René Jacquod, conseiller national valaisan au Conseil national, le mardi 17 septembre

Aide à la population montagnarde

Le postulat que j'ai eu l'honneur de déposer le 19 décembre 1962 constate que l'arrêté du 31 octobre 1951 concernant les mesures destinées à améliorer le logement dans les régions de montagne a permis de procurer des logements convenables à un certain nombre de familles nombreuses. Cette aide, en effet, a permis l'assainissement de plus de 5.000 logements pour lesquels la Confédération a dépensé 25 millions de francs de 1952 à 1962. La législation fédérale établie conformément à l'article 34 quinquies de la constitution fédérale voté par le peuple le 25 novembre 1945 a donc atteint partiellement son but.

Si les bienfaits procurés par cette action sont réels, il faut reconnaître que les dépenses de la Confédération à cet effet sont très modestes, puisqu'il s'agit d'un crédit budgétaire moyen annuel de l'ordre de 2,3 millions de francs seulement. Ce que je voudrais faire ressortir ici, c'est le caractère social intéressant de cette action, mais aussi sa limitation par trop marquée. Pourquoi donc cette action si appréciée par ses heureux bénéficiaires et si convoitée par la population montagnarde en général ne se développe-t-elle pas à une cadence plus accélérée, ce qui serait cependant possible et souhaitable? Tout simplement parce que le Conseil fédéral et le parlement — lorsqu'ils ont voté les dispositions légales y relatives — ont été trop restrictifs dans la fixation des limites donnant droit aux subventions des pouvoirs publics.

L'arrêté fédéral du 3 octobre 1951 et son ordonnance d'exécution du 17 mars 1952 fixaient les conditions suivantes pour l'obtention de la subvention fédérale :

1. Le revenu brut annuel du requérant déduction faite des frais d'exploitation ne devrait pas dépasser 5.000 francs, augmentés de 500 francs par enfant vivant avec ses parents et n'ayant pas de gain propre ;
2. La fortune du requérant ne devrait pas dépasser 10.000 francs, plus 2.000 francs par enfant ;
3. Le coût total des assainissements ne devrait pas être supérieur à 20.000 francs par logement, ou 5.000 francs par pièce habitable.

Selon l'arrêté du 3 octobre 1951, la subvention fédérale s'élevait à 25 % des frais pouvant entrer en considération, mais ne devait pas excéder Fr. 4.000.— par logement assaini, ou construit.

LE FINANCEMENT DE L'ACTION

Le financement de cette action était assuré par le reliquat du fonds constitué en vertu de l'arrêté du 24 mars 1947 pour encourager la construction de logements, des intérêts de ce fonds et des sommes qui pouvaient provenir de restitution et d'économies jusqu'au 31 décembre 1952. Ce fonds de 18.360.000 francs arrivant à épuisement, le Conseil fédéral, faisant suite d'ailleurs à une motion de M. Conrad, conseiller national, proposa de continuer cette action si bienfaisante.

L'arrêté du 24 mars 1960 prorogea au 31 décembre 1970 la validité de l'arrêté du 3 octobre 1951, en lui apportant quelques modifications. C'est ainsi que les dispositions relatives au coût des assainissements donnant droit aux subventions en furent supprimées pour figurer dans l'ordonnance d'exécution, ce qui fut une heureuse innovation.

L'ordonnance d'exécution du 17 mars 1952 fut modifiée les 19 juillet 1960 et 10 janvier 1962.

Actuellement, les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide fédérale pour l'amélioration du logement en montagne sont les suivantes :

- a) limite du revenu : 6.000 francs par an plus 600 francs par enfant ;
- b) limite de fortune : 20.000 francs plus 3.000 francs par enfant ;
- c) limite des coûts des assainissements pouvant être pris en considération : 35.000 francs par logement dans une maison à plusieurs logements et 50.000 francs pour une maison à une famille.

Bien que ces limites se soient sensiblement élevées depuis 1952, j'estime

cependant qu'elles sont trop basses. Je demande au Conseil fédéral de les relever pour les adapter à la hausse des prix et surtout au développement économique général du pays.

LE REVENU NATIONAL

En 1952, en effet, le produit national net par habitant était de 4.393 francs. En 1962, le revenu national a dépassé les 40 milliards de francs et le produit national net par habitant doit se situer autour de 7200 francs (en 1961 : 6860 francs selon les statistiques officielles). Si l'on voulait adapter les limites du revenu fixées dans l'ordonnance fédérale à l'évolution du revenu national — ce qui serait socialement équitable — on obtiendrait respectivement les montants de 8.200 francs et 820 francs, au lieu de 5.000 et 500 francs en 1952. La limite actuelle de 6.000 francs et 600 francs est donc nettement trop basse. Pour une famille de deux enfants elle atteint tout juste la part du revenu national par habitant.

Je signale encore que dans nos régions de montagne, les sources de revenus ne sont plus exclusivement agricoles. Par suite des travaux d'aménagement hydro-électriques, l'expansion économique qui gagne peu à peu les cantons montagnards — dont le Valais par exemple — la création des routes reliant la montagne à la plaine, il devient possible aux ouvriers de demeurer à la montagne, ce qui doit être encouragé. Dans ces cas, les revenus se sont sensiblement améliorés, mais pas suffisamment pour permettre à des salariés de construire par leurs propres moyens, un logement convenable pour leur famille. Or, les logements convenables manquent encore plus à la montagne que dans les centres, car ni les sociétés immobilières, ni les assurances, qui disposent d'énormes capitaux pour construire des immeubles, ne les investissent dans les villages de montagne.

UNE REELLE IMPULSION

En élevant la limite du revenu dans la mesure que je viens d'indiquer, on donnerait une impulsion réelle à la construction et à l'amélioration du logement en montagne. Or, c'est bien cet objectif que nous avons désiré atteindre en votant l'arrêté du 17 mars 1952. Le Conseil fédéral ne devrait-il pas respecter cette volonté du législateur? S'il le faisait — ce que je souhaite — il répandrait un peu plus de richesse et de bien-être sur ces hauteurs, où les autochtones risquent d'être pris d'une dangereuse envie à l'égard des gens des villes qui reçoivent une part énorme du revenu national et y construisent de belles demeures utilisées durant quelques mois de l'année seulement.

En ce qui concerne la limite de revenu, je signale encore que la suppression de toute subvention, lorsque le requérant dépasse quelque peu la limite de revenu me paraît être une mesure qui manque de souplesse et d'équité. N'y aurait-il pas possibilité, dans ces cas, de prévoir une subvention réduite, par exemple de 20 % au lieu de 25 %, si la limite de revenu est dépassée de 1.000 francs, de 15 % si le dépassement est de 2.000 francs? Une telle mesure serait moins brutale que celle qui est actuellement en vigueur.

D'autre part, pourquoi le salaire des enfants majeurs vivant en ménage commun avec le requérant s'ajoute-t-il, partiellement du moins, au revenu du père de famille? L'argent gagné par les enfants sert très souvent à amortir les dettes contractées par les parents pour les élever, les instruire et les former professionnellement, ou à constituer une réserve pour l'installation du futur ménage. Ce gain ne devrait donc pas être incorporé dans le revenu déterminant pour l'obtention des subventions.

L'INTERET DE LA DETTE

Autre question : dans les déductions admises pour l'établissement du revenu déterminant, pourquoi n'admet-on pas l'intérêt de la dette de construction?

Quant à la limite de la fortune, il faut reconnaître que la hausse des taxes cadastrales — consécutive à la hausse des prix, en général, et de la terre en particulier — a été sensible au cours de ces dix dernières années. La limite de 10.000 francs plus 2.000 francs par enfant admise comme normale en 1952 devrait être actuellement triplée pour correspondre à la même valeur de fortune.

Pour ce qui a trait à la limite du coût de construction, celle-ci devrait aussi être adaptée à la hausse considérable — bien au-dessus de l'indice officiel — des prix de construction. Les limites actuelles de 35.000 francs par logement dans une maison à plusieurs familles et 50.000 francs pour une maison à une famille devraient être portées respectivement à 40.000 et 60.000 francs, pour mieux correspondre aux prix de construction actuels.

Outre ces relèvements de limites, qui devraient permettre aux populations de montagne de bénéficier de l'aide à l'amélioration du logement dans une mesure plus convenable et plus équitable, — ce qui est de la compétence du Conseil fédéral — mon postulat demande encore au Conseil fédéral d'envisager l'extension de cette action aux jeunes ménages, ce que ne prévoit pas la législation actuelle.

LA CONFEDERATION DOIT ETRE PLUS GENEREUSE

Voici quelques mots à ce sujet : L'article premier de l'arrêté du 3 octobre 1951, prorogé par celui du 24 mars 1960, précise que l'action «amélioration du logement en montagne» tend à procurer aux familles à «ressources modestes» de saines conditions d'habitation. Mais il ajoute que la préférence dans l'octroi des subventions fédérales sera donnée aux logements destinés à «des familles nombreuses».

Cette disposition exclut pratiquement les jeunes ménages — et à plus forte raison sont ceux qui vont se fonder — du bénéfice de cette aide fédérale.

Et pourtant, si l'on veut que demain il y ait encore des familles qui vivent dans nos montagnes, il faudra non seulement aider celles qui y sont, mais encore encourager les jeunes à s'y établir.

Si cette action «aide du logement» pouvait se réaliser en faveur des foyers qui vont se fonder, on les encouragerait à s'établir en montagne où il y a encore assez de terrain à bâtir et on assurerait aux familles montagnardes, dès leur départ, des conditions de logements convenables.

Je suis convaincu que si la Confédération savait se montrer plus généreuse, sur le plan du logement, envers les familles de la montagne, le pays tout entier en tirerait un profit moral et matériel.

Au moment où l'on songe à freiner notre expansion économique qui

devient dangereuse, parce qu'elle se réalise avec un apport trop important de main-d'œuvre étrangère, ne devrions-nous pas vouer une attention toute spéciale à la défense de la famille de chez nous pourvoyeuse d'hommes et de travailleurs?

Tout ce que l'on fera pour aider nos familles et spécialement celles de la montagne se situe dans la droite ligne d'une politique de justice sociale qui, certes, est payante même sur le plan économique.

C'est pourquoi, je demande au Conseil fédéral d'accepter mon postulat, de modifier et améliorer son ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral concernant les mesures destinées à améliorer le logement en montagne et de proposer sans retard des modifications à l'arrêté fédéral pour mettre les futurs ou jeunes ménages au bénéfice de cette action «logement» si appréciée de nos populations montagnardes, mais hélas! je le répète, encore bien trop modeste.

Pour le centenaire en 1965 de la naissance d'Emile Jaques-Dalcroze

Sion participera à cette commémoration

GENEVE (Ats). — Un comité d'honneur et un comité de patronage se sont constitués à Genève pour la célébration, en 1965, du centenaire de la naissance d'Emile Jaques-Dalcroze, réunissant autorités fédérales, cantonales, municipales, des personnalités de l'Unesco, du Conseil international de la musique, de la société internationale pour l'éducation musicale ainsi que de plusieurs autres associations et sociétés du monde de la musique, des milieux universitaires et des lettres.

Le comité d'organisation travaille à l'organisation de ce centenaire depuis près d'un an. C'est ce qu'a annoncé, hier au cours d'une conférence de presse, au siège de l'Institut Jaques-Dalcroze, M. Henri Gagnebin, président du comité d'organisation, directeur honoraire du conservatoire de musique de Genève. Le comité comprend quelque vingt personnalités des milieux musicaux notamment, M. André Hunziker, qui en est le secrétaire général.

M. Henri Gagnebin a exprimé l'espoir que ce centenaire attirera à nouveau l'attention sur l'œuvre extraordinaire, d'une variété et d'une richesse étonnante, laissée par Emile Jaques-Dalcroze et permettra de mettre à la disposition de ceux qui veulent s'en servir ses documents et matériel d'orchestre.

Le président du comité d'organisation a brossé ensuite un tableau de toutes les manifestations qui se dérouleront dans le cadre de ce centenaire.

En mars 1965, il y aura des auditions du concerto de violon aux concerts figurant au programme des concerts d'abonnements de l'O.S.R. à Lausanne. En avril, présentation à Radio-Genève de l'opéra «Les Jumeaux de Bergame», en mai, 12 représentations du «Jeu du Feuillu» à Genève et dans différentes communes. Il est en outre prévu de présenter ce spectacle à Berne, Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bulle,

Sion et Lausanne. En juin, 3 séances de rondes et de chansons, au théâtre antique de plein air, par les écoles de Genève. En outre, trois représentations de l'opéra-féerie : «Le petit roi qui pleure» au Grand Théâtre de Genève, mise en scène de Jo Baeriswyl, décors et costumes d'Eric Poncy. Il s'agit d'un ravissant spectacle donné par quelque 180 enfants, un des ouvrages les plus originaux de Jaques-Dalcroze, en août : cours d'été commémoratif à l'Institut suivi d'un colloque international de la rythmique. Puis un concert symphonique de jeunes disciples de Jaques-Dalcroze.

En août encore : une exposition Jaques-Dalcroze et Adolphe Appia et une séance d'hommage à ces deux maîtres.

En septembre : les «rencontres internationales de Genève» auront pour thème «le rythme», non pas la gymnastique rythmique, mais le rythme dans la pratique de la vie, dans les arts, dans la musique.

Enfin, en novembre, un concert de musique de chambre d'œuvres d'Emile Jaques-Dalcroze organisé par le Conservatoire de Genève.

Pendant toute cette période, Radio-Genève a prévu de faire des émissions présentant l'œuvre d'Emile Jaques-Dalcroze. La TV montera un opéra. L'Orchestre de chambre de Genève inscrira à son programme plusieurs œuvres est également prévue pour un concert de la Ville de Ge-

neve. Il y aura enfin une émission de disques.

Les manifestations commémoratives seront organisées dans différents pays où existent des sections de l'Union internationale des professeurs de rythmique, sous l'égide de cette union. Il y aura là également un aspect très intéressant de ce centenaire. Dans une douzaine de pays, des comités ont déjà été créés dans ce but.

Enfin, le comité d'organisation a l'intention de publier, à l'occasion de ce centenaire, un important ouvrage consacré à l'ensemble de l'œuvre de Jaques-Dalcroze. On sait que le compositeur a écrit plus de mille chansons. Certaines personnalités s'occuperont de la biographie d'Emile Jaques-Dalcroze ou retraceront la masse de ses œuvres musicales.

Les organisateurs se proposent d'ériger à Sainte-Croix une plaque commémorative rappelant à ses habitants que Jaques-Dalcroze a été leur concitoyen.

Les organisateurs ont fait appel à diverses institutions pour un appui matériel ainsi qu'à la Ville de Genève. On sait qu'Emile Jaques-Dalcroze a été fait citoyen d'honneur de cette ville.

Au cours de la conférence de presse, à laquelle ont également pris la parole les vice-présidents du comité d'organisation, Mme Marguerite Comte, Mme Charlotte Mac Jannet et Me Gabriel Jaques-Dalcroze, fils du compositeur et écrivain. Il a encore été relevé que Jaques-Dalcroze était né à Vienne en 1863, qu'il arriva très jeune, à 6 ans, avec ses parents à Genève où il poursuivit toute sa carrière. Il a été professeur d'harmonie au Conservatoire où il créa le solfège supérieur.

La «désalpe» en Valais

Oh! ce n'est pas encore le moment pour les troupeaux de quitter leurs alpages respectifs. Cet exode n'a guère lieu qu'à fin septembre ou au début d'octobre dans les années ordinaires, c'est-à-dire moins pluvieuses et moins froides que le présent été. Les chutes de neige précoces, comme ces derniers temps sur les hauteurs imposent des départs anticipés du moins pour quelques jours. C'est alors que les alpages «bas» ou les mayens accueillent momentanément les troupeaux qui ne pourraient plus se nourrir sur les «hauts».

Nous disons donc que la véritable désalpe, autrement dit la descente du bétail, s'effectue à la fin du mois de septembre pour la plupart des alpages du Valais central. En aval de Martigny, les bestiaux prolongent jusqu'à la Saint-Denis (9 octobre).

Le tableau de la désalpe est assez pittoresque. La veille déjà, le personnel de l'alpage est sur les dents... C'est qu'il y a beaucoup de choses à préparer avant de quitter le chalet. Une mise en ordre complète. Le matériel doit être retrouvé à l'«inalpe» en bon état et en place, et tous les ustensiles sont nettoyés et rangés de façon à ce qu'ils «hivernent» dans les meilleures conditions possibles. Pour huit à neuf mois d'absence des maîtres, c'en vaut la peine.

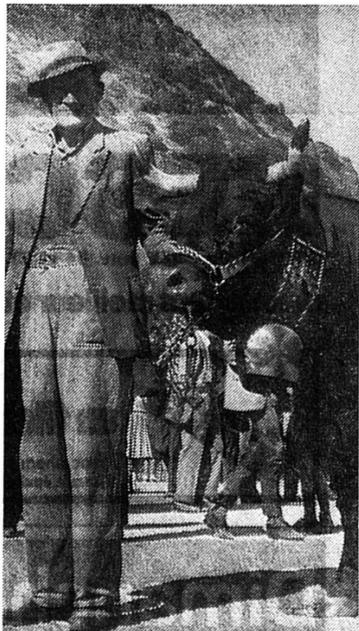
Le jour de la désalpe, de grand matin, on passe les sonnailles autour du cou des vaches. On fleurit et enrabanne de jeunes sapins que l'on fixe aux cornes des vaches ayant décoré le titre de (reines), et qui marcheront encore à la tête du troupeau. C'est pour elles un bien joyeux retour. Les couvre-chefs des bergers sont

également fleuris. Par endroits, le fromager s'installe sur le véhicule - sargoche ou traîneau - conduisant au village les produits du lait ; fromages, beurre, séret. On chante, on rit tout le long du chemin.

A l'arrivée au village, la cohorte est accueillie par des applaudissements. On offre une tournée à tous ces braves enfants de l'Alpe. On devine leur émotion en songeant à la saison estivale, tout là-haut parmi les rochers, près des neiges éternelles-parfois. On ne quitte pas la montagne qui vous a hébergé plusieurs mois durant sans quelque serrement de cœur. Le travail y était pénible, certes. Il fallait se lever de grand matin, procéder à la traite, «couler» le lait, puis conduire le troupeau à tel endroit fixé à l'avance, le surveiller puis le ramener sain et sauf.

Le travail du fromager et de son aide, suivant l'importance de l'alpage n'est pas des plus faciles, surtout là où les locaux sont encore assez primitifs. C'est que le lait exige des soins entendus et surtout une grande propreté. Le fromage fait, le beurre battu, il faut apporter le tout à la cave aménagée à cet effet. Ce qu'elle est seyante la cave d'alpage, lorsqu'elle est bien tenue, avec ses «tablards» garnis de jolies «meules», les unes encore blanches comme elles sortent du moule, d'autres déjà jaunâtres, puis celles plus avancées vers la maturité et qui feront à l'automne, accompagnées de vin nouveau, la joie des amateurs de raclettes.

Après s'être restaurés, les pâtres procéderont à la distribution des produits laitiers, dans la proportion du



lait fourni par chaque pièce de bétail. Tout est inscrit d'avance par le responsable de l'alpage et chacun reçoit donc sa part, comme chacun contribue aussi au salaire du personnel. Et voilà chose pour de longs mois une période laborieuse, certes, mais qui a aussi ses charmes.

Les alentours du village s'égayeront du bruit des sonnailles des troupeaux particuliers, broutant l'herbe fraîche des prairies et des vergers. Suivant la température, ces pacages seront utilisés jusque peu de temps avant la Toussaint qui marque chez nous l'entrée de l'hiver.

SI VOUS ETES CONSTIPE

Si vous vous sentez lourd,
Si vous digérez mal,
Si vous subissez la menace
de l'obésité,

appelez la Dragée Franklin à votre secours. Elle favorise la sécrétion de la bile, de l'estomac et de l'intestin. La Dragée Franklin prévient l'obésité. Dès aujourd'hui, faites-en l'essai, vous en serez satisfait.

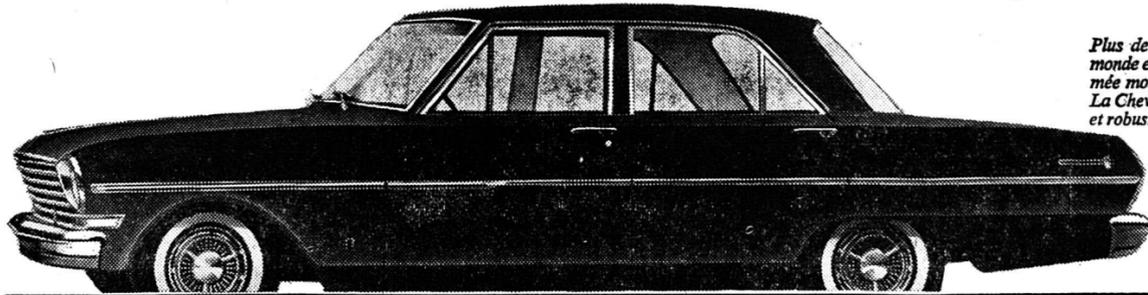
Toutes pharmacies et drogueries. Fr. 1.95.

La voiture du renom, du succès, du bien-être

Chevy II 1963



CYH 4/63 P 1



Plus de 47 millions d'automobilistes dans le monde entier ont conduit Chevrolet à la renommée mondiale. La Chevy II est une vraie Chevrolet confortable et robuste. Son moteur ignore la panne. Format

européen, prix avantageux. Faites un essai avec la Chevy II Un produit de la General Motors Montage Suisse

G. Revaz, Garage de l'Ouest, Sion Tél. (027) 2 22 62 P 595 U

CULTURE MI-HAUTE DE LA VIGNE

L'Ecole Supérieure de Viticulture et d'Oenologie de Lausanne, avec l'appui des Stations fédérales d'essais agricoles, organise un cours théorique et pratique de 2 jours sur la culture mi-haute de la vigne.

La première journée est fixée au 27 septembre 1963.

Renseignements et inscriptions :

Ecole Supérieure de Viticulture et d'Oenologie de Lausanne
Tél. (021) 22 86 94

Stations fédérales d'essais viticoles, PULLY
Tél. (021) 28 26 98

P 42757 L

CHERCHONS

employé(e) de bureau

avec bonne formation professionnelle et connaissance de l'allemand, travail agréable et varié. Bon salaire et prestations sociales.

Faire offre à H. Müller, Fabrique de Moules - Château-neuf-Conthey. Poste : Pont-de-la-Morge - Tél. (027) 4 16 85

P 13188 S

ON CHERCHE pour entrée immédiate ou date à convenir

jeune fille

pour faire la cuisine et remplacer pour le service du Tea-Room. Nourrie, logée, bon gage.

Tea-Room du Casino - Sion
Tél. 2 15 69. P 13140 S

A VENDRE

1 tracteur

marque « Ferguson » - Prix intéressant.

Ecrire sous chiffre P 25208 S à Publicitas Sion.

Giulietta sprint

mod. 1960, cause double emploi. Prix Fr. 6.400.—. Tél. (027) 2 23 89 P 13340 S

JEUNE FILLE cherche

studio

non meublé dans immeuble moderne.

Ecrire sous chiffre P 13397 S à Publicitas Sion.

A REMETTRE

blanchisserie

agencement moderne. Travail assuré.

Tél. (027) 2 12 84 P 13345 S

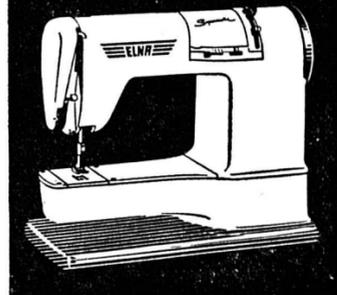
NOUS ACHETONS

terrain

en plaine, région de Sion.

Ecrire sous chiffre P 13352 S à Publicitas Sion.

elna
plus
de possibilités
avec
moins
d'accessoires



M. WITSCHARD
MARTIGNY
Tél. (026) 6 16 71

P 125 S

A LOUER de suite

pelle mécanique

Smith 21 - 600 litres. Equipement Butte et Dragline. Faire offre au tél. (027) 2 45 45 (interne 22) P 671 S

POUR VOUS AUSSI

ce magasin de meubles sera la source d'achats intéressants

- Table de radio 30.—
- Lit double 290.—
- Divan complet 150.—
- Chambre à coucher 980.—
- Salon complet 198.—
- Salle à manger complète 590.—
- Duvet 31.—
- Oreiller 8.—
- Traversin 12.—
- Couverture 15.—
- Meubles neuf garantis 10 ans.
- Livraison franco domicile.

Facilités de paiement.

MEUBLES BLANC

B. Girardin-Maye, gérant
Place du Midi - Sion
Tél. (027) 2 21 78

P 13193 S

Formidable

c'est le **café au lait**
le plus fin que j'aie
jamais dégusté!

.... c'est le
nouveau Nescore
- pur café, pure chicorée
et rien d'autre!

Voici le secret de la qualité
du nouveau Nescore:
54% extrait de café
46% extrait de chicorée
— rien d'autre

NESTLÉ
AVEC
CHEQUES
IMAGES
KAHLER
PETER
GALLER

Gratis un filet à provisions
avec chaque boîte de 250 g NESCORÉ
(jusqu'à épuisement du stock)

Dimanche prochain exceptionnellement* ouvert!

Fiancés et amateurs de meubles: Voici le dernier dimanche exceptionnellement ouvert avant Noël et Nouvel-An! Profitez donc encore pendant le COMPTOIR* d'examiner

le «Paradis du meuble» de Suisse romande

Vous profitez sous un seul toit de tous les avantages que vous offre le plus grand et le plus beau choix d'Europe aux prix les plus intéressants chez

Pfister-Ameublements S.A., Lausanne, Montchoisi 5

[P] devant et derrière l'exposition - Essence gratuite/remboursement du billet CFF - Ouvert sans interruption de 08.00 à 19.00 heures. Venez le matin déjà!

YOGA
POUR TOUS
☆
ECOLE OUVERTE
TOUS LES APRES-MIDI
ET LES SOIRS
☆
Pour tous renseignements
Tél. (027) 2 42 75
P 13458 S

1 PRE ARBORISE
terrain à bâtir de 4000 m2.
Pour traiter s'adresser à Me
Jacques Rossier, avocat à Sion
Tél. (027) 2 11 76. P 639 S

A LOUER pour 6 mois

appartement
3 pièces, sans confort, dans
villa.
S'adresser durant heures bu-
reau au tél. (027) 2 10 55.
P 13422 S

A VENDRE

chalets de vacances
à Montana, Saas-Fee, Crans,
Mayens de Sion, Zinal, St-
Luc. Prix intéressants.
Ecrire sous chiffre P 45011 S
à Publicitas Sion.

Pour cause de cessation d'ex-
ploitation, je vends à Fully
VIGNES 2700 m2
2 pièces, coteau, port de ca-
mions, récolte pendante, 40.000
francs, ainsi que

2 terrains en plaine
Faire offres tél. (026) 6 32 39.
P 13383 S

A VENDRE au Devin à Sierre

terrain industriel
de 1200 m2 à Fr. 38.— 1e m2.
Offres sous chiffre P 13300 S
à Publicitas Sion.

A VENDRE
à Sion, sur le coteau, un magnifique

appartement
neuf, de 5 pièces, tout confort. Entrée
immédiate. Situation tranquille et en-
soleillée. Ecrire sous chiffre P 12962 S
à Publicitas Sion.

5 TABLES
de cuisine
FORMICA
bleu, vert, rouge
et jaune. Pieds en
tube acier chromé,
garanti sur cuivre.
2 rallonges,
1 tiroir
seulement
Fr. 135.— pièce

KURTH
Rives de la Mor-
ges 6 - MORGES
Tél. (021) 71 39 49
P 1533 L

ON DEMANDE
tout de suite

sommelière
Débutante accep-
tée. Gain assuré
400 fr. par mois.
Café de Champlan
Tél. (027) 2 22 98.
P 12892 S

MAGASIN DE TEXTILES
cherche pour le 1er octobre

1 vendeuse
et
1 aide-vendeuse
Ecrire à Case Postale 293 Sion
P 13450 S

JEUNE HOMME, débrouillard
trouverait place d'

**apprenti
coiffeur-messieurs**
chez patron capable. Région
Martigny. Entrée de suite ou
à convenir.
Ecrire sous chiffre P 13429 S
à Publicitas Sion.

Canada
Hôtel-Station de sports d'hiver
dans la Province de Qué-
bec, recherche d'urgence pour
la saison d'hiver 1963-64 (4 à
5 mois)
2 BONS ACCORDEONISTES
romands de préférence, con-
naissant également le jodel.
Affaire très sérieuse et salai-
res intéressants.
Adr. offres avec références à
M. Maurice Chédel, Chemin
Oscar Huguenin 3, Bôle (NE).
Tél. (038) 6 36 57 P 69 N

A VENDRE
au PONT-DE-LA-MORGE
(SION)

terrain
800 m2, en bordure de la route.
Convient pour construc-
tion, ateliers, dépôts et ha-
bitation.
Ecrire sous chiffre P 13430 S
à Publicitas Sion.

ON CHERCHE
pr quelques heu-
res par jour,

SOMMELIERE
Entrée de suite.
Italienne accep-
tée.
Sierre.
Tél. (027) 5 12 92
P 867 S

ON CHERCHE
SOMMELIERE
(aussi débutante),
pour café-restau-
rant. Occasion pr
apprendre l'italien
- Vie de famille.
Bon gain.
Offres avec photo
à: Ada Balmelli,
Rist. S. Gottardo,
MENDRISIO.

**CHAUFFEUR
DE TAXI**

cherche place
à Sion ou envi-
rons.
Ecrire sous chif-
fre P 25212 S à
Publicitas Sion.

**JEUNE
EMPLOYEE
DE BUREAU**
cherche à faire
des heures le soir.

Ecrire sous chif-
fre P 25211 S à
Publicitas Sion.

ON CHERCHE
sommelière

pour le 1-10 ou
date à convenir.
S'adr. au Restau-
rant-Bar La Chan-
ne, Sierre.
Tél. (027) 5 14 80
P 13441 S

A VENDRE une

**perceuse
électrique**
marque Bosch 220
V - 320 W - 900
tours, à l'état de
neuf.
S'adr. chez Dela-
loye Marc, Riddes
P 13451 S

Hôtel-Restaurant
cherche pour le 10
octobre

jeune fille
pour le service
des chambres.
Tél. (026) 7 11 84
P 13457 S

ON CHERCHE
pour Sion, dans
ménage soigné
avec enfants
**employée
de maison**
sachant cuisiner.
Entrée: date à
convenir.
Ecrire sous chif-
fre P 13447 S à
Publicitas Sion.

A VENDRE

**machine
Dubied**
jauge 50 pour rai-
son de santé. Prix
à s'entendre.

Ecrire sous chif-
fre P 13454 S à
Publicitas Sion.

Sommelière

demandée.
Débutante accep-
tée.

S'adr. au Café du
Soleil - Sierre.
Tél. (027) 5 14 45
P 13246 S

CONFISERIE
demande

vendeuse

ayant si possible
travaillé dans la
branche, ainsi
qu'une

jeune fille

pour aider au mé-
nage et s'occuper
de 2 enfants.

Confiserie Arle-
quin - Sion.
Tél. (027) 2 30 19
P 13424 S

A VENDRE dans
la vallée de la
Morge un

mazot

avec petit terrain.
S'adr. au Bureau
du Journal sous
chiffre 189.

**Gessler
Sion**

La Pierreuse, réserve du canton de Vaud

La Pierreuse, la Verte! C'est l'am-
ple mouvement de ce vallon de la Gé-
rine qui jette et brise ses vagues de
verdure contre les murailles de la
montagne; le flux des herbes aux
mille corolles, qui escalade les crêtes
de la Videman; cette vie brusquement
suspendue dans l'affrontement du gaz-
on et de la pierre; ces verticales de
grie et de rose, ces crêtes aigües de
la Douve aux Salaires au-dessus des
beaux arbres; La Pierreuse de roc
dernière née de nos réserves vaudoi-
ses!

Née de par la décision et l'opiniâ-
treté d'un jeune garçon, Edouard-Mar-
cel Sandoz, élève de quatrième au
collège Henchoz, à Château-d'Ex. Nous
sommes en 1893 et la classe fait sa
course d'école là-haut.

«Le pasteur Cousin, notre direc-
teur, écrit M. Sandoz, nous faisait
admirer les eaux limpides et tumul-
tueuses descendant du pied de la
Gummfluh, les rochers couverts de
sapins alternant avec les alpages. Tout
cet ensemble est un don du Créateur,
disait M. Cousin. Et comme je deman-
dais ce que voulait dire «créer», il
me fut répondu: «Prends une pierre,
regarde ce que tu vois dedans, une
grenouille, un escargot, et enlève ce
qu'il y a de trop.» C'est ce que j'ai
cherché à faire depuis ce temps-là.»

Et chacun sait quelle fut la brillante
carrière du peintre Sandoz. C'est à
lui et à son frère Aurèle, décédé au-
jourd'hui, que nous devons la réserve.

1893: l'idée naissait! Mais elle
n'était pas mûre pour la réalisation
de ces beaux projets. La guerre fait
parfois des héros, mais elle enfonce
aussi les hommes dans le matérialis-
me. Le sacrifice de ces pâturages sous-
traits à toute exploitation eût paru in-
admissible à la population.

M. Edouard-Marcel Sandoz était un
précurseur... le semeur de la parole...
Plus de cinquante ans ont passé, les
cheveux ont blanchi, mais la foi est
restée.

En 1945, M. Aurèle Sandoz, inspiré
de l'idéal de son frère, faisait don à
la commune de Château-d'Ex de l'al-
page de la Pierreuse destiné à devenir
une réserve perpétuelle. Un fonds
substantiel permettait d'étendre la zo-
ne de protection, au fur et à mesure
des possibilités.

Dès lors, M. Sandoz a poursuivi
son idée avec autant de persévérance
que de passion. Son rêve de beauté
est devenu réalité et les générations
futures vénéreront la mémoire des
frères Sandoz, bienfaiteurs de la val-
lée...

Enfin vint l'acte final, la Convention
entre l'Etat, propriétaire de plusieurs
forêts et pâturages, la Commune et la
Ligue vaudoise pour la protection de
la nature. C'était le 6 mai 1960. La ré-
serve pouvait commencer...

On peut atteindre la réserve de la
Pierreuse par la route Géringnoz-Les
Paccots. C'est un bon chemin carrossa-
ble, longeant la Gérine. C'est un
plaisir que de le suivre par un chaud
après-midi de canicule, alors que le
soleil flagelle tout le reste de la val-
lée. Et à force de monter de cascade
en cascade, nous voici arrivés aux
Laissalets. Le ruisseau se sépare en
deux.

A notre gauche, les pentes de la Vi-
deman escaladent le ciel. La montée
sera rude, mais dans les vernes, un
petit oiseau nous accompagnera de
son chant, une série de notes sifflées,
débitées irrégulièrement, avec des ra-
lentendo, et des piu vivace. C'est le
trille de la mésange boréale, sosie de
la nonette.

Plus haut, les pentes s'élèvent jus-
qu'à la crête battue par les vents. Pas

un arbre, pas un buisson, mais une
herbe délicieusement fleurie. Le
royaume du pipit spioncelle. Comme
l'alouette, il s'élève dans le ciel en
chantant une note répétée sur un long
crescendo qui s'intensifie avec l'ascen-
sion. Quelle joie dans ce timbre! Un
régat! Notre oiseau n'accèrte pas son
vol mais comme s'il jouissait de son
propre timbre, il force son débit et,
l'aile molle, se laisse soudain descen-
dre lentement et se lance dans une
cadence sonore un peu métallique,
toujours plus pressée à mesure qu'il
se rapproche de l'herbe où couve sa
femelle.

Des Laissalets, en prenant à droite,
on pénètre dans la partie la plus inté-
ressante de la réserve. Passé l'alpage
de la Gête, il n'y a plus de bétail.
Plus de route non plus pour atteindre
Plan de l'Etalle et la Case, chalets
désaffectés, envahis par les myosotis,
les senecios et les épilobes

Le vallon déroule le vert tendre de
ses gazons, troués ici et là de gros
rochers gris, brodés de gentianes et
tout décorés des massifs de rhododen-
drons. Quelques bouquets d'arbres, sa-
pins, bouleaux, jeunes arolles. Les
oiseaux abondent ici, au cœur de
la réserve: accenteurs mouchets, mer-
les à plastron, casse-noix, grives drai-
nes. Sur le Scex Mossard, tout cou-
vert d'arolles et de myrtilles, le té-
tras lyre danse au petit matin sur des
rythmes mystérieux et barbares. Les
mugets fleurissent dans les creux
des Entrescex lorsque naissent les
faons que leurs mères, fatiguées, con-
duisent au Gour de la Planaz, tout
envahi de populages.

Le Rocher à Bornet domine la forêt
de la Chia de sa tour délabrée. La
pente qui le soutient est raide, striée
de pierriers où s'enturbannent les lys
martagons. Par endroits, une herbe ra-
se habille la montagne. Des bancs es-
carpés coupent la pierraille. Des cor-
niches herbeuses dominent les flancs
abrupts de la montagne. C'est le do-
maine de la marmotte et de la per-
drix bartavelle, du chamois qui, en
juin, conduit son cabri dans les gen-
tians et les anémones. De là-haut, le
regard plonge sur la réserve: des for-
êts, par moment, nous parvient le
cri sauvage du Pic noir. Le soir, les
abolements du chevreuil nous émeu-
vent et souvent, lorsque la nuit a fait
un long chemin, la chouette hulotte
se plaint dans un grand arbre, pre-
nant la vallée à témoin.

C'est de là-haut qu'il faut assister
au lever du soleil. Tout en bas, les
rhododendrons sonores du Col de Base
résonnent de mille voix. Ici, aucun
troupeau ne vient plus brouter et
personne n'arrache plus les églantiers
qui envahissent les herbages. Plus haut
encore, les vastes pierriers gris se
tressent des fils des sentis à chamois
et dans les lanches raides chantent
des merles à plastron. Plus haut, les
tours massives de Château Chamois
s'élèvent comme des arcs-boutants, qui
mènent à ces crêtes aériennes autour
desquelles les chocards font leur cir-
que. La Douve, les Saleires, la Gum-
mfluh ferment cette enceinte dont l'en-
trée est gardée par le Rocher Plat et
les Rochers du Midi. C'est bien un
pays à l'écart, dont les horizons res-
treints se commandent l'un l'autre,
telles des tours flanquant les mu-
railles d'un château-fort. Comme dans
les châteaux du reste, notre petit
royaume possède ses vols noirs de
corvidés. Ils hantent les créneaux du
Brecaca et du Biolet, tournoient autour
des tourelles d'angle et rejoignent le
gros donjon de la Gummfluh. Ce sont
les chocards alpins et les grands cor-
beaux.

Kidnappé
Traduction et
adaptation
de
Jacques
Marcireau

ROBERT-LOUIS STEVENSON

27
— Puisque nous étions suspectés à
faux, ce que nous aurions eu de mieux
à faire, c'était de ne pas nous en mê-
ler. L'innocent, tout de même, ne doit
pas payer pour le coupable.
— Mais, David, l'innocent peut tou-
jours démontrer qu'il n'est pas coupable.
Quant au garçon qui a tiré le
coup de feu, j'estime que sa place
est dans le maquis. Il est toutefois
juste que ceux qui n'ont pas mis la
main à la pâte viennent au secours de
ceux qui sont dans le bain. C'est cela
le vrai christianisme! Admettez que les
rôles soient renversés; que ce garçon
que je n'ai pas bien vu se soit trouvé
à notre place et nous à la sienne,
ce qui aurait fort bien pu arriver; je
pense que nous lui aurions été extrê-
mement reconnaissants s'il avait at-
tiré l'attention des soldats sur lui.
Lorsque Alain en fut arrivé à sa
conclusion, j'étais abasourdi. Mais il
n'avait cessé de me regarder avec tant
d'innocence, assurément convaincu de
la justesse de son point de vue et tel-
lement prêt à se sacrifier pour ce qu'il
estimait être son devoir, que je restai
bouche close. Les paroles de M. Hen-
derland me revinrent à l'esprit: les
sauvages habitants des Hautes-Terres
étaient capables de nous donner des
leçons. Eh bien, en ce qui me concer-
nait, je venais d'en recevoir une. La
morale d'Alain était singulière, mais,
telle qu'elle était, il était prêt à donner
sa vie pour elle.
— Alain, fis-je ce n'est pas le vrai
christianisme tel que je le comprends,
mais une pareille attitude ne manque
pas de grandeur.
Et je lui tendis la main pour la se-
conde fois.
Là-dessus, il me donna les deux
siennes, disant que sûrement je lui
avais jeté un sort, du fait qu'il pou-
vait me pardonner n'importe quoi. Puis
il devint très grave et ajouta que nous
n'avions pas beaucoup de temps à
perdre; qu'il nous fallait tous deux
fuir cette région; lui, parce qu'il était
déserteur, que tout Appin allait être
maintenant fouillé comme une sim-
ple maison, que chaque habitant serait
questionné; moi, parce que j'allais cer-
tainement être impliqué dans le meur-
tre.
— Oh! m'écriai-je, voulant lui don-
ner une petite leçon, je n'ai pas peur
de la justice de mon pays!
— Comme si c'était ton pays! ré-

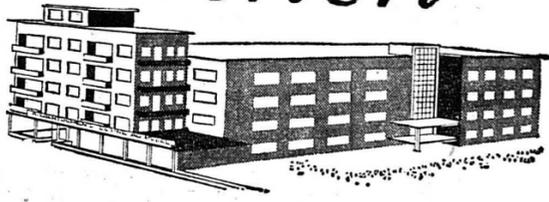
torqua-t-il. Crois-tu que tu ne serais
pas jugé ici au pays des Stuart!
— C'est pourtant l'Ecosse, objectai-
je.
— Mon ami, tu ne cesses de me
surprendre, poursuivit Alain. C'est un
Campbell qui a été tué. Eh bien, le
tribunal se réunira dans la capitale
du clan Campbell et il sera présidé
par le duc d'Argyle, avec ses allures
de coq de basse-cour. Et puisque tu
parles de justice, celle que tu y trou-
veras sera exactement la même que
celle qu'a trouvée Glenure dans son
sentier: haine et vengeance...
Les paroles d'Alain me firent fris-
sonner, je l'avoue. Cependant, je pro-
testai contre son injustice envers le duc
d'Argyle qui, surtout parce qu'il était
whig, me paraissait un sage et hon-
nête gentleman.
— Peuh! fit Alain, tout whig qu'il
est, je ne lui dénierai jamais ses
qualités de bon chef de clan. Mais que
veux-tu que le clan pense, lorsqu'un
Campbell est tué et qu'il n'y a per-
sonne de pendu, et quand son propre
chef est à la tête de la justice? Mais j'ai
souvent observé que vous autres, gens
des Basses-Terres, vous n'avez pas une
idée bien claire de ce qui est juste et
de ce qui ne l'est pas.
A ces mots, je me mis à rire de tout
mon cœur et, à ma grande surprise,
Alain se joignit à moi et fit chorus.
— Rappelle-toi que nous sommes dans
les Hautes-Terres, David, et quand je
te dis de courir, prends le mot à la
lettre et cours. Certes, il est dur de
se terrer dans les bruyères au risque
d'y mourir de faim, mais c'est encore
pire d'être chargé de fers dans une
prison d'Habits Rouges.
Je lui demandai où nous allions fuir,
et il me répondit que ce serait du côté

des Basses-Terres, ce qui me disposa
favorablement, car je devenais impa-
tient de faire sentir à mon oncle qu'il
ne serait plus le maître. En outre,
Alain paraissait si certain qu'il se sau-
rait être question de vraie justice dans
le cas où j'aurais été pris, que je com-
mençais à craindre qu'il eût raison.
Mourir pour mourir, la pire des morts
me semblait être celle de la potence;
et l'image de ce dangereux instrument
se gravait dans ma tête avec une ex-
traordinaire précision, tel que je
l'avais vu une fois représenté sur la
partie supérieure d'une chanson de
colporteurs; aussi je ne sais s'en aller
mon goût pour les cours de justice.
— Je tente l'aventure, Alain, m'é-
criai-je. Je vais avec vous.
— Rappelle-toi, poursuivit Alain, que
ce n'est pas un petit chantier. Tu de-
vras coucher sur la dure sans rien pour
te couvrir, et te briser le corps avec
le ventre vide. Ton lit sera fait de
tiges de bruyère, et ta vie semblable
à celle des chasseurs de daims, tu dor-
miras ta main cramponnée à tes ar-
mes. Tu n'as pas fini d'avoir les jam-
bes rompues avant que nous soyons
en sécurité. Je te dis cela avant de par-
tir. Tu t'en rendras compte par toi-
même dans la suite. Mais si tu me de-
mandes quelle autre chance il nous
reste, je te répondrai qu'il n'y en a pas.
Tu as le choix: ou prendre le maquis
avec moi; ou être pendu.
— Voilà un choix facile à faire,
répondis-je.
Là-dessus, nous nous serrâmes la
main.
— Et maintenant, jetons un autre
coup d'œil aux Vestons Rouges, pour-
suivit Alain.
Il m'entraîna à la lisière nord-est
du bois.

Regardant à travers les arbres, nous
aperçûmes un coteau dont la pente
était si abrupte qu'il tombait pour ainsi
dire dans les eaux du loch: c'était
une terre dénichetée où s'entremê-
laient des pierres, des bruyères et
quelques misérables bouleaux. Dans
l'extrémité la plus éloignée, du côté
de Balachulish, de microscopiques sol-
dats rouges étaient disséminés à tra-
vers les collines et les vallons, deve-
nant plus minuscules de minute en
minute. Ils ne poussaient plus mainte-
nant de cris de triomphe; et je songeais
qu'ils avaient un meilleur em-
ploi pour ce qui leur restait de souffle;
mais ils n'en suivaient pas moins notre
piste et croyaient sans doute que nous
étions tout près devant eux.
— Oui, observa Alain, ils ont le
temps de s'éreinter avant de nous
rattraper. Nous pouvons souffler un
peu et rester assis un moment, et man-
ger un morceau, et boire une gorgée
de ma bouteille. Ensuite, nous filerons
sur Aucharn où se trouve la maison de
mon cousin James de Glens, où j'aurais
des vêtements, des armes et de l'ar-
gent. Tout cela nous mènera une étape
plus loin. Après quoi, au cri de «For-
tune en avant!» nous nous jetterons
dans les bruyères.
Donc, nous étions assis, nous man-
gâmes et bûmes dans un lieu d'où
nous pouvions voir le soleil se coucher
sur un champ de montagnes colos-
sales, inhabitées, sauvages, semblaient
à celles où j'étais condamné à vagabon-
der désormais avec mon compagnon.
C'est pendant cette halte que chacun de
nous raconta ses aventures à l'autre;
et je placerai ici ce qui, dans le récit
d'Alain, me semble curieux et intéres-
sant à connaître.
(à suivre)

G

ertschen



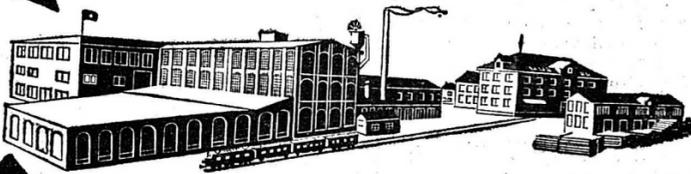
« BRIGITTE »

L'ensemble qui témoigne nos prix avantageux
 1 chambre avec umbau et compartiments
 1 buffet avec portes richement décorées
 1 grand divan avec protège-bras en plastique
 2 fauteuils confortables

Le tout seulement **Fr. 1980.-**

G

randes



« ELIANE »

également un ensemble de classe à un prix intéressant
 1 chambre à coucher avec umbau 7 pièces, avec armoire 4 portes
 1 buffet anglais noyer, intérieur en érable blanc
 1 divan accoudoirs avec protège-bras
 2 fauteuils avec accoudoirs
 1 table de salon avec dessus décoré

Le tout seulement **Fr. 2590.-**

G

aranties



à découper

GRATUITEMENT toute notre documentation de vente

Nous vous invitons à remplir et à découper ce talon. Envoyez-le à notre adresse et vous recevrez gratuitement une documentation très complète de nos programmes de vente.

Nom _____ Prénom _____
 Profession _____
 Domicile _____ Adresse exacte _____

P. 04 S

P. 94 S

A. Gertschen Fils S.a.

Fabrique de meubles
BRIGUE et MARTIGNY

Restaurant Foyer Pour Tous,
 Sion, engage

garçon de cuisine

Tél. (027) 2 22 82. P. 13312 S

ON CHERCHE

service-man

laveur - graisseur, possédant permis de conduire.

S'adr. au Garage de Tourbillon, Sion. - Tél. (027) 2 27 08

P. 13306 S

NOUS CHERCHONS

dame

pour diriger cantine ouvrière pour le 1-10-63 au plus tard. Cherchons également pour tout de suite

chauffeurs

pour jeep et Bus VW et

maçons et charpentiers

S'adresser au tél. (027) 2 28 62.

P. 13368 S

SECURITAS S.A.
 engage

GARDIENS DE NUITS permanents
 GARDES POUR SERVICES occasionnels

GARDES PERMANENTS et auxiliaires pour Exposition Nationale 1964.

Demander formule d'inscription en précisant la catégorie choisie à SECURITAS S.A., M.-Léon Morard, Petit-Chasseur, Bât. Beau-Site, à Sion.

P. 1827-10 L

TOUS VOS MEUBLES AVEC 42 MOIS DE CRÉDIT

SANS

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ



VISITEZ OUVERTS

FRAIS DE VOYAGE REMBOURSÉS EN CAS D'ACHAT
 GRAND PARC A VOITURES PETIT ZOO

TINGUELY Ameublements

Route de Riaz Nos 10 à 16.
 Sortie de ville direction Fribourg.
 Tél. (029) 2 75 18 / 2 81 29.

BULLE

MEMBRE DE L'EUROPA-MEUBLES

P. 13 B

des meubles sur **6** étages
 directement du fabricant



Notre exposition au
COMPTOIR SUISSE
 Halle 5 Galerie, Stand 545
 mérite votre visite

Bussigny près Lausanne
 Visitez nos 6 étages d'exposition
 LAUSANNE César-Roux 14
 GENÈVE Servette 69-71
 NEUCHÂTEL Fbg. du Lac 14

Elan - Constructa - Lawamatt - Adora - Frigidaire

Grand choix de

Machines à laver

Modèles à partir de Fr. 1240.-

Nous reprenons votre ancienne machine au meilleur prix.

Facilités de paiement.



Bruttin - Gay - Balmaz
 Sion - Rue du Rhône 29
 Tél. (027) 2 48 86

DEMONSTRATIONS TOUS LES JOURS
 AU MAGASIN OU CHEZ VOUS

Bauknecht - Frigidaire - Schulthess

Schulthess - Frigidaire - Lawamatt

Elan - Constructa - Bauknecht - Schulthess

P. 246 S

La chaleur solaire est l'énergie de l'avenir

(Suite de la première page)

un réflecteur parabolique de 90 m² formé de 3500 miroirs convergents composés d'éléments beaucoup plus petits, courbés à froid par contrainte mécanique. Ce réflecteur est réglé pour concentrer les rayons reçus de l'orientateur en un point éloigné de 6 mètres. A ce « foyer » est situé un creuset qui peut être utilisé selon différents modes : fixe ou tournant à vitesses lentes ou rapides.

L'ensemble de ce four solaire dont le rendement énergétique est de l'ordre de 75 KW constitue un outil exceptionnel pour les recherches chimiques et métallurgiques en haute température. En 30 secondes, dans son creuset où la température dépasse 3000 degrés, peuvent être fondus 500 grammes de fer, plus pur et d'un prix de revient inférieur à celui obtenu par les procédés classiques.

La production pourrait atteindre 50 kg. à l'heure pendant les quelque 114 jours de l'année en moyenne, où l'insolation est suffisante, le lieu et l'altitude ayant été choisis pour cela. Le four solaire est également utilisé pour la fusion d'oxydes ultra-réfractaires, impossibles à traiter dans les fours ordinaires, ou pour la purification extrême de corps, tels que le zirconium, requis par l'industrie nucléaire et qui ne fond qu'à très hautes températures. Plusieurs bornes en ont déjà été traitées à Mont-Louis.

Une réplique « expérimentale » du four solaire de Mont-Louis a été construite à Bouzarea sur une colline de la banlieue d'Alger, bénéficiant de 100 jours d'ensoleillement de plus en moyenne que dans les Pyrénées. Son miroir parabolique de 50 m² fournit une puissance de 50 KW, et permet la synthèse de l'acide nitrique, pour l'étude de la fabrication industrielle d'engrais à faible prix de revient.

Dans le plan de mise en valeur du Sahara, il est prévu de faire largement appel à l'énergie solaire. Des essais ont été effectués à Colomb-Béchar, dont le miroir géant de 1500 m² fournit une puissance de l'ordre de 1 000 KW. A Font-Romeu (Pyrénées-Orientales) où a été installé un miroir d'une surface analogue, le four peut

atteindre la très haute température de 4 000 degrés.

Aux Etats-Unis, l'armée de l'Air américaine construit actuellement, à 3 000 mètres d'altitude dans les monts du Sacramento, près du Centre de Recherches de Holloman, un four solaire qui, prévu pour atteindre des températures de 3 700 degrés et 4 000 degrés, sera plus puissant que celui du Mont Louis mais moins perfectionné que celui de Font-Romeu. Il sera surtout employé à l'étude des métaux utilisés dans la construction d'avions supersoniques et d'engins balistiques.

J. R. D.

LORS DE L'ACHAT D'UN POÊLE A MAZOUT EXIGEZ LE LABEL

ASSOCIATION DES FABRICANTS SUISSES ET IMPORTATEURS DE FOURNEAUX

Noyé dans la Petite-Emme

WOLHUSEN (Ats). — Mardi, l'on a aperçu, dans la commune de Werthenstein, un cadavre masculin roulé par les eaux de la Petite-Emme. L'enquête de la police a établi qu'il s'agissait d'Arnold Baumgartner, 42 ans, de Werthenstein. Le soir précédent, il avait fait une tournée d'auberges et était remonté tard à bicyclette pour regagner son domicile. En voulant entrer dans son jardin, qui borde la Petite-Emme, il a sans doute raté la manœuvre et roulé avec son véhicule au bas du talus de plusieurs mètres, jusque dans la rivière.

En Suisse ☆ En Suisse ☆ En

Aux Chambres fédérales :

La Suisse veut conserver son autonomie et son indépendance

Le Conseil national a repris ses travaux jeudi matin. Les parlementaires ont consacré une bonne partie de la séance à étudier le 67^{me} rapport du Conseil fédéral sur la défense économique et d'autres questions de politique commerciale intéressant le GATT, la Coopération économique en Europe, l'AELE et l'OCDE.

Après une discussion au cours de laquelle s'exprima notamment l'ancien Conseiller fédéral Weber (soc. de Berne), M. Hans Schaffner, conseiller fédéral releva que la Suisse devrait redoubler d'efforts ces prochaines années pour faciliter et élargir son commerce extérieur et faire en sorte qu'elle puisse avoir suffisamment accès aux grands espaces économiques, comme le Marché commun.

Une fois de plus, le chef du Département de l'économie publique a insisté sur le fait que la Suisse continuerait à rechercher une entente avec le Marché commun mais dans des conditions qui lui permettent de conserver son autonomie et son indépendance.

Le rapport a alors été approuvé tacitement.

POSTULAT DE M. DE COURTEN

Le Conseil national a ensuite été saisi d'un postulat de M. Paul de Courten, (CCS valaisan). Le conseiller national valaisan a demandé avec insistance l'institution d'un contrôle généralisé de la qualité des fruits et des légumes.

Au nom du Conseil fédéral, M. Hans Schaffner a accepté pour étude le postulat de M. Paul de Courten.

RAPPORT DE M. STOFFEL

Sur rapport de M. Léo Stoffel (CCS du Haut-Valais), le Conseil national a, peu après, voté par 92 voix sans opposition le projet d'arrêté accordant à

la direction générale des PTT l'autorisation de passer des commandes anticipées de matériel.

Le Conseil national a également approuvé l'ouverture d'un crédit de 120 millions de francs pour développer et aider les entreprises de chemins de fer et de navigation au cours des cinq prochaines années, ainsi qu'un rapprochement des tarifs d'entreprises de chemins de fer concessionnaires, qui desservent des régions de montagne dont l'économie n'est pas normalement développée, de ceux des CFF.

En fin de séance, les députés ont admis l'octroi d'une concession pour un chemin de fer devant relier Schöfland à Sursee. La Confédération versera 10,5 millions de francs, soit le 50 % des frais de construction. Cette ligne est notamment destinée à desservir la vallée de la Suhr et à assurer de meilleures communications entre Aarau et Lucerne. On l'attendait dans cette région depuis plus de 100 ans !

INTERVENTION DE M. ROGER BONVIN

Au Conseil des Etats, M. Roger Bonvin, chef du Département fédéral

Imprudence fatale

BALSHAL (Ats). — Le petit Roberto Bartini, âgé de six ans, s'est engagé imprudemment sur la route, à l'entrée de Balsthal, au moment où survenait une automobile. Celle-ci actionna, en vain, l'avertisseur, et ne put éviter le malheureux qui, heurté de plein fouet, a été si grièvement blessé qu'il est mort sur les lieux de l'accident.

des finances, a répondu à une motion de M. Daniöth (CCS d'Uri), demandant au gouvernement de majorer les suppléments accordés pour la culture des céréales fourragères et les pommes de terre dans des terrains en forte pente situés en dehors de la zone de montagne.

M. Roger Bonvin a accepté la première partie de la motion relative aux céréales fourragères. En ce qui concerne la culture des pommes de terre, M. Bonvin a fait remarquer qu'il s'agissait là d'un problème qui devait encore être étudié par la régie des alcools. Toutefois, le Chef du Département des finances a accepté cette seconde partie de la motion, qui a été transformée en postulat.

Finalement, le Conseil des Etats a adopté un projet de révision du régime des allocations pour pertes de gain. Les modifications proposées prévoient une augmentation générale des allocations versées aux militaires. Le nouveau régime entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1964. Il prévoit une dépense totale future de 136 millions de francs contre 96 millions actuellement.

Ant.

Accidents militaires

BERNE (Ats). — Le Département militaire fédéral communique : un camion, occupé par 20 membres de la fanfare du régiment d'infanterie 6, qui se rendait à un exercice sanitaire, a passé mercredi par-dessus le bord de la route de Bruenig. L'accident s'est produit en raison de l'affaissement du bord de la route. Par chance, dix hommes seulement ont été blessés et ce légèrement. Ils ont été transportés à l'hôpital de Meringen.

hôtel

Directeur d'hôtel cherche à acheter HOTEL.

S'intéresse aussi pour la géométrie d'hôtel.

Très bonnes références.

S'adr. à Postfach 29 - BRIG

P 76647 S

A propos du naphte d'Essertines

ZURICH (Ats). — La Swisspetro Holding SA communique :

Ainsi que la Société anonyme des Hydrocarbures, à Lausanne, l'a annoncé récemment, cette société a localisé près d'Essertines, dans le canton de Vaud, des couches de pétrole et de gaz naturel. A l'issue des travaux de forage, des examens des échantillons ont été effectués, afin d'établir si l'exploitation du puits serait économique. Les résultats de ces examens indiquent qu'il ne saurait être question de songer, pour le moment, à exploiter la source. Cependant, les recherches continueront, afin de savoir si le naphte serait à même de s'écouler régulièrement.

La tour de forage utilisée à Essertines va être démontée et transportée à Pfaffnau, dans le canton de Lucerne, pour y poursuivre les forages commencés par la Société anonyme lucernoise des pétroles « Leag », dans le cadre des recherches effectuées par Swisspetrol. Après Pfaffnau, la tour de forage sera mise en action près de Lindau, dans le canton de Zurich, puis dans la région du lac de Constance pour les recherches effectuées par la « Seag », société anonyme pour le pétrole suisse, Zurich.

Les recherches près d'Essertines ont marqué, à n'en pas douter, d'une pierre blanche les recherches pétrolières en Suisse. Pour la première fois en Suisse, un puits d'importance a été foré sur sol helvétique. L'opinion publique continuera d'être orientée sur les recherches.

Brasserie Romande - Sion

Av. de France - Tél. 2 31 08 H. Dieing

TOUS LES SAMEDIS SOIR :

JAMBON A L'OS GARNI

P 6921 S

Visite sur le « front » du CR du Régiment valaisan

(Suite de la première page)

formée, bien entraînée. La région, ici, est idéale pour cet entraînement. J'ai

donc décidé de faire de l'instruction alpine l'un des principaux buts de ce cours. Je m'empresse d'ajouter que les

soldats aiment ça et il n'est pas nécessaire de « pousser à la roue ». Il faut, par moment, réfréner les enthousiasmes afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité. Ce qui compte par dessus tout, c'est l'esprit dont l'homme est animé. Et c'est en passant par une instruction intéressante, où le soldat se sent devenir vraiment un combattant apte à vendre chèrement sa peau, et par une instruction alpine concrète que l'on atteint à un esprit que je qualifierais de très encourageant. Et à tous ceux qui doutent de la valeur de la jeunesse d'aujourd'hui, je dis : « Venez voir mes gars à l'école de combat sur les rochers et les glaciers ! »

Du côté de Giswil — charmant village où, en montant sur la terrasse de l'église (ruine de Hunwil) — tout va bien à la cp. EM. bat. fus. mont. 9. On est bien logé, bien nourri. Les soldats sont en excellente forme. Il en est de même à Brienzwiller, à Kaiserstuhl où sont les cp. I/9 et III/9. Le temps nous a manqué pour aller voir, chez eux, ceux de la IV/9 et ceux de la II/9 qui se sont bien comportés pendant les manœuvres.

Au bat. fus. mont. 11, le moral est des meilleurs. Le major Gimmi est très satisfait de ses hommes et du travail qui se fait tant à Lungern où est la cp. EM. qu'à Krumbach (cp. I/11) ou à Aelgiapp (cp. II/11) et IV/11) ou encore à Käserstatt (cp. III/11). Ici on vit sur les hauteurs, à 1600 m. ou à 1800 m. d'altitude.

Encore quelques jours d'instruction, puis, samedi aura lieu la prise du drapeau à Lungern, au bataillon 11 ; dimanche, même cérémonie au bat. 12 à Steingletsch et au bat. 9 à Giswil. Dès mardi, reprise des manœuvres, plus importantes celles-ci, dans le cadre de la Division montagne 10 que commande le colonel-divisionnaire Roch de Diesbach.

F.-Gérard Gessler.



Une section — piquée au téléobjectif à plus de 100 mètres — monte au glacier Steingletscher où se trouve déjà le matériel pour les alpins.



On fait des tirs au pied du Graustock, à Engstlen. (Au fond, les cibles.)



Cuisine installée à Engstlen.

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit:

Jour, date, heure:
Mercredi 25-9 0600-2200

Tirs avec:
can. ld.

Positions des batteries:
596300-121100
Vissigen - Préjeu - Champ Sec - St. Léonard
Mercredi 25-9
au Vendredi 27-9 0600-2200

Positions des batteries:
601000-122700
Granges - Grône - Pramagnon - Pt. 499 - Pintset.

Zone dangereuse:
Six des Eaux Froides - Sex Rouge - La Motte - Chamossaire - Turin - Chaux de Dué - Poédassen - Pt. 2209 - Pt. 1895. 597000-13100.
Hauteur verticale: 4.500 m.

Jour, date, heure:
Mercredi 25-9
au Vendredi 27-9 0600-2200

Tirs avec:
can. ld.

Positions des batteries:
604500-124400
Chalais - Réchy - Pt. 508 - Pont Chalais
605900-124900

Zone dangereuse:
Rohrbachstein - Pte. de Vatseret - Pte. de la Plaine Morte - Pt. 1980 - Pt. 2220, 3-Pt. 2049,9 - Sex des Molettes - Wetzsteinhorn - Plaine Morte - Luton.
601000-134000
H. V. 4.500 m.

Jour, date, heure:
Mercredi 25-9
au Vendredi 27-9 0600-2200

Tirs avec:
can. ld.

Positions des batteries:
Tschanerün
610000-12800
Auenwald nördl. Pfin längs Rhone
612800-128800

Zone dangereuse:
P. M. Bonvin - Varneralp - Zayetahorn - Trubelstock - Schwarzhorn - Les Faverges - Sex Mort - Mont Bonvin.
609300-134300
H. V. : 4.500 m.
Bella Tola - Brunnethorn - Ober Meretschialp - Illhorn - Mgne. de Chandolin - Le Rotse - Mgne. de Reua.
615000-121500.
H. V. : 4.500 m.

Jour, date, heure:
Mercredi 25-9 0600-2200

Tirs avec:
10,5 cm.

Position de la pièce:
600800-126100
N. Les - Pt. 1185 - Pt. 1346 - Strasse Lens - Crans

Zone dangereuse:
Chamossaire - Pte. d'Hérémence.
597000-130300
H. V. : 3.000 m.

Jour, date, heure:
Lundi 30-9
au Jeudi 3-10 0600-2000

Tirs avec:
can. 10 cm.

Positions des batteries:
586300-116500
593200-123400
Les Iles - Les champs
Et. de Motone - N. Savièse

Zone dangereuse:
Grand Muveran - Dent Favre -

Bougaone - Saillie - Pte de Chemo.
576800-119000
H. V. : 4.500 m.
La Fava - M. Gond - Sex Riord - Flore - Pointet.
587000-126000
H. V. : 4.500 m.

Jour, date, heure:
Lundi 30-9
au Jeudi 3-10 0600-2000

Tirs avec:
can. 10,5 cm.

Positions des batteries:
610000-114000
Grimenz - les Meyes.

Zone dangereuse:
Ptes. de Mouri - Couronne de Bréona - Pointes du Tsaté - Col de Torrent - E. Hänge der Kretebis - Lac de Moiry.
609000-107800.
H. V. : 5.300 m.

Jour, date, heure:
Lundi 30-9
au Jeudi 3-10 0600-2000

Tirs avec:
can. 10,5 cm.
hb. 10,5 cm.

Positions des batteries:
Grimenz 610000-115000
Tschanerün 610100-127900
N. Pfin 612800-128800

Zone dangereuse:
Illhorn - Bella Tola - Le Tounot - Montagne de Tounot - Montagne de Roua - Mgne. de Chandolin.
615700-119500.
Illhorn - Mgne. de Chandolin - Bella Tola - Brunnethorn - Ob. Meretschialp - Ob. Illalp.
615700-119500.

Positions des batteries:
Les Giètes 609100-120600
Tracui 608300-120200

Zone dangereuse:
Illhorn - Bella Tola - Le Tounot - Mgne du Tounot - Mgne de Roua - Mgne de Chandolin.
615700-119500.
Hauteur verticale: 6.000 m.

Jour, date, heure:
Jeudi 26-9
Vendredi 27-9 0900-1730

Tirs avec:
can. 10,5 cm.
ER Art. 227

Positions des batteries:
Bramois, bord du Rhône
597400-121300

Zone dangereuse:
Pte d'Hérémence - La Motte - Chamossaire - Pas de Mainbré - Pt. 2263 - Dué - Pt. 2168 - 2268,7 - Pte. d'Hérémence
597000-130000
H. V. : 4.000 m.

Jour, date, heure:
Mardi 24-9
Mercredi 25-9
Jeudi 26-9
Vendredi 27-9
Lundi 30-9 1900-2400

Tirs avec:
armes d'Infanterie
ER Art. 227

Zone dangereuse:
Aproz: ancienne mine au sud d'Aproz et 500 m. à l'Est d'Aproz.

Pour de plus amples informations on est prié de consulter le bulletin officiel du Canton du Valais et les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

Cdmt. Place d'armes de Sion
Tél. (027) 2 29 12

P 214 Y

A VENDRE

table valaisanne

Louis XIII, avec double rallonge, authentique.
Prix intéressant.

Théler Emile
Route de Montana
Sierre
Tél. (027) 5 16 45
P 13382 S

Fraises Talisman

la nouveauté avec le maximum de fruits, très bon arôme, grands fruits, plantes saines, par pièce 30 Cts.
Plantes à piquer de

Pensées

Géantes mondiales, mélange superbe, 100 pièces Frs 8.-

Pâquerettes doubles (Bellis) en couleurs et mélangées, 100 pièces Fr. 8.- envoi: Horticulture Müller Wuppenau TG. Ofa 10 G

SALAMI

Type italien 9.-; Saucisson vaudois 8.50; Saucisse de ménage 4.- le kg. franco, depuis fr. 40.- c. remb.

H. von BURG
Boucherie
VEVEY (VD)
Tél. (021) 51 21 42
Ofa 2500 L

ON CHERCHE pour de suite

jeune fille

pour le ménage. - Bons gages, vie de famille.

Tél. (027) 4 41 55
Mme Plus Kalbermatten - St-Léonard.
P 13372 S

Voitures occasion

VAUXHALL Victor	1962	19300 km.
VAUXHALL Victor	1962	20941 km.
PEUGEOT 404	1962	37293 km.
BORGWARD 2,3 lt.	1960	33604 km.
TAUNUS 17 M	1962	40156 km.
TAUNUS 17 M	1961	108012 km.
TAUNUS 15 M	1957	95353 km.
SIMCA Aronde	1954	61213 km.
OPEL Rekord	1961	75834 km.
BUS GOLIATH 1100	1958	42222 km.

NEUWERTH & LATTION
Garage, Ardon Tél. (027) 4 13 46
P 363 S

PARQUETS

en chêne, hêtre, pitchpin, parfait état. à vendre.

P. Vonlanden, Lausanne. Tél. 24 12 88.
P 1936 L

Le GARAGE de NOES BRUTTIN FRERES

avise tous les propriétaires de voitures AUSTIN qu'il assure le service, l'entretien, les réparations et la vente des

véhicules AUSTIN

Personnel formé chez l'importateur Emile FREY à Zurich.

Pièces détachées en stock.

Se recommandent:

BRUTTIN FRERES - NOES
Tél. (027) 5 07 20

La nouvelle AUSTIN 1100 HYDROLASTIC

est arrivée. Un essai en vaut la peine!

P 13388 S



NON! ce n'est pas un miracle

les grands magasins d'ameublement

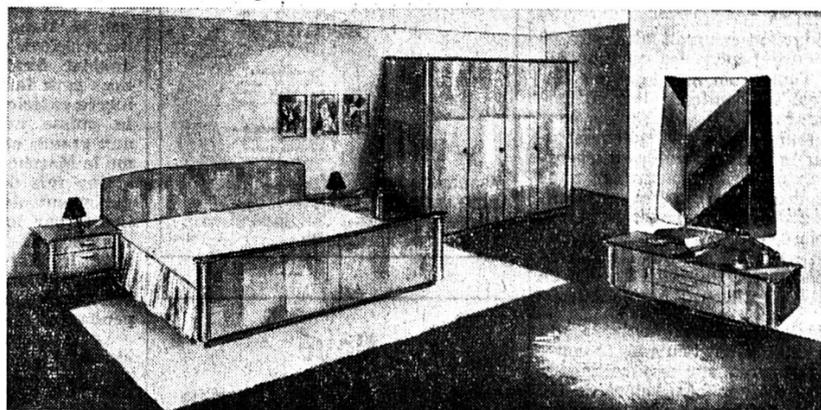
au Bicheron S.A.

Rue de l'Alé 25, LAUSANNE — Téléphone (021) 23 72 47

vous offrent cette superbe chambre à coucher en BOULEAU avec 1 armoire 4 portes, 1 coiffeuse avec glaces, 2 tables de nuit indépendantes et 2 lits jumeaux

990.-

pour le prix très avantageux de Fr.



FACILITÉS DE PAIEMENT - FRANCO DOMICILE
Services d'échanges - Garde-meubles gratuit

Venez nous voir au Comptoir suisse - Stand 525 - Halle V

Billet d'entrée offert à tout acheteur et remboursement du billet C.F.F. pour un achat de plus de Fr. 500.-

VISITEZ NOTRE NOUVELLE EXPOSITION SUR 3 ÉTAGES
RUE DE L'ALÉ 25, LAUSANNE
ouverte les dimanches 15 et 22 septembre

A VENDRE à proximité gare d'Ardon

NOUS CHERCHONS

terrain industriel

2.500 m2. Eventuellement surface plus grande, si nécessaire. Conduite d'eau, électricité et téléphone dans voisinage immédiat. Prix Fr. 9.50 le m2.

Ecrire sous chiffre P 13395 S à Publicitas Sion.

apprentis (es)

Entrée de suite ou à convenir. Possibilité de spécialisation intéressante pour candidats (tes) capables.

S'adresser aux pharmacies: BUCHS, rue de Lausanne DE LA POSTE, av. de la Gare WUILLOUD, av. du Midi 2 à SION

L'hiver approche!

OUVRIERS DE CHANTIER ou MANŒUVRES

cherchez-vous une place stable ou un emploi temporaire?

Nous sommes à même de vous assurer du travail durant l'hiver sur nos chantiers répartis dans toute la Suisse.

En plus d'un salaire intéressant, nous vous offrons des indemnités de déplacement et des frais de voyage. Semaine de cinq jours et avantages sociaux.

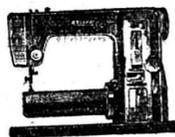
Adressez-nous tout de suite le talon ci-dessous correctement rempli:

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
Profession: _____
Domicile: _____
Adresse exacte: _____
Date d'entrée: _____

Nous prendrons immédiatement contact avec vous en vous soumettant nos conditions.

TRAVAUX HYDRAULIQUES S.A.
Zeughausgasse 22, Berne, tél. (031) 2 17 42

Ofa 10 B



Agence

René Favre

Place du Midi - SION
Tél. (027) 2 44 26

Exp. et démonstration:
Comptoir Lausanne
Halle 36, stand 3609
P 12998 S



DEMOLITION

du bâtiment Meckert, au nord de la Maison Gay, vins à l'avenue de la Gare, Sion. A vendre fenêtres, portes, planchers, parquets, charpentes, sanitaires, etc. S'adr. sur le chantier ou au Tél. (027) 2 49 03.
P 13209 S

Martigny-Bourg

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

KERMESSES de la ST-MICHEL

sur le Pré de Foire

organisées par la Fanfare Municipale
BAL - RESTAURATION - FORAINS

P 65491 S

Après un échange de coups de feu entre un garde-chasse et un braconnier

Le Tribunal cantonal diminue la peine de l'accusé

SION (Pv) — Au début du mois de novembre dernier, un garde-chasse, en l'occurrence le gendarme Georges Cretex, qui patrouillait dans la région des Mayens de Conthey, entendit un coup de feu.

Se doutant qu'il s'agissait là de l'œuvre d'un braconnier, il se mit à la recherche du délinquant et ne tarda pas à tomber sur le chasseur, un ressortissant de Savièse, mais habitant Genève, Firmin Héritier.

Se voyant découvert, ce dernier prit la fuite en emportant son fusil et en disant à plusieurs reprises au garde-chasse qui s'était lancé à sa poursuite : « Arrête, ou je tire ! », « Arrête ou je te brûle ! ».

En cours de fuite, alors que les deux hommes se trouvaient à un peu plus de 2 mètres l'un de l'autre, le fuyard ramassa une pierre et la lança contre son poursuivant, qui put l'éviter en faisant un écart, écart qui lui fit perdre l'équilibre et dévaler la pente sur une distance d'environ 20 mètres.

Reprenant la poursuite, le garde-chasse qui, entre temps, avait repris son pistolet qu'il avait laissé dans son sac, fit une sommation : « Halte police ! Jetez votre arme, rendez-vous ! ». Ne recevant aucune réponse, il tira en l'air un coup de semonce auquel le fuyard répondit par deux coups de feu espacés de quelques minutes.

Au soir de cette journée, le braconnier rentra chez lui et pria un ami de dire qu'il se trouvait à Genève. En incitant cet ami à faire un faux témoignage, il lui expliqua qu'il avait été surpris alors qu'il braconne et qu'il avait tiré un coup de feu en l'air pour effrayer le garde-chasse.

Par la suite, cet ami, se rendant compte de ce qu'il faisait, revint sur sa première déclaration faite à la police genevoise, sur demande du juge instructeur valaisan, et déclara la vérité.

Jugé par le Tribunal d'arrondissement, le coupable fut alors condamné à trois ans et demi de réclusion, dix ans de privation des droits civiques, 1 000 fr. d'indemnité pour tort moral au garde-chasse et au paiement des frais.

C'est contre ce jugement que son défenseur fit appel.

Y a-t-il eu délit manqué de meurtre ou pas ?

Cette question importante a fait l'objet, hier matin, de très longs palabres. Pour sa part, le ministère public, représenté par Me Châtelain, estima qu'il y avait eu délit et il demandait que la peine prononcée par la première instance soit confirmée.

M. Charles-Henri Lorétan, avocat de la partie civile, le garde-chasse Cretex, abonda également dans ce sens.

Il fit remarquer combien l'accusé était dangereux, puisqu'il n'hésitait pas à tirer contre un représentant de la police, et que, de plus, conscient qu'il venait de commettre une bêtise grave, il incitait un ami à faire un faux témoignage.

Pour Me Lorétan, il ne fait aucun doute que le coupable, se sentant découvert, a tenté de tuer le garde-chasse. Une première fois en lui lançant une énorme pierre, 8 kg 500. Si la pierre avait atteint son but, le garde-chasse aurait été tué. On aurait alors conclu à un accident et tout serait rentré dans l'ordre. Il ne faut pas oublier non plus, comme le fit remarquer Me

Lorétan, qu'au lieu de se rendre, ainsi que le lui ordonnait le gendarme, il tira deux coups de fusil contre ce dernier.

A l'issue de sa magistrale plaidoirie, Me Lorétan demanda que le jugement soit confirmé.

Il releva également que la somme de Fr. 1 000, demandée pour tort moral, était insignifiante pour un homme comme l'accusé qui avoue encaisser chaque mois 3 000 fr. de loyer.

Il n'y a pas eu tentative de meurtre, même manquée, déclare la défense.

Pour sa part, Me Dallèves, avocat de l'accusé, s'employa avec beaucoup d'habileté à démolir l'acte d'accusation.

Premièrement, selon lui, son client n'a jamais pu soulever une pierre de plus de 8 kg. Ceci pour deux raisons.

Premièrement, un certificat médical atteste qu'à cette époque, il avait le bras droit en fâcheux état, à la suite d'un accident. D'autre part, il tenait son fusil sous le bras gauche.

C'est en réalité une petite pierre que son client a saisie et a lancée, ceci pour effrayer et mettre en fuite son poursuivant qu'il prenait pour un civil qui avait envie de s'approprier le chamois.

Selon Me Dallèves, son client n'avait aucune intention de tuer le garde-chasse. Il voulait plutôt l'éloigner.

A plusieurs reprises, il lui a dit : « Arrête ou je tire ! ». Si vraiment il avait voulu tuer, il aurait tiré. Sans discussion.

Enfin, reste l'histoire des deux coups de feu.

Selon l'avocat de la défense, si le braconnier, qui est un tireur d'élite, puisqu'il a abattu à plus de 150 mètres, un chamois d'une seule balle en plein cœur, avait voulu une fois encore, alors qu'il se trouvait à environ 60 mètres du garde-chasse, abatte ce dernier, il aurait pu le faire facilement.

Il n'en a rien fait. Il n'y a donc pas eu tentative de meurtre manquée.

Il y a eu menaces, il y a l'incitation à faux témoignage, et encore, cette accusation-là est-elle sujette à caution.

Parce que, d'un côté, il y a un gendarme chargé de faire respecter la loi, et, de l'autre, un simple civil qui la trouble.

Aucune des accusations avancées n'a été étayée par une preuve solide. Même pas la balle retrouvée dans le tronc d'arbre derrière lequel s'abritait le garde-chasse. Elle a été retrouvée à 3 m. 20 du sol et cette hauteur prouve bien que le braconnier n'a pas cherché à atteindre son poursuivant.

Dès lors, une peine d'emprisonnement de dix mois doit être suffisante comme sanction. Cette peine étant compensée par la préventive, le Tribunal doit prononcer l'élargissement d'Héritier.

Des dupliques passionnantes

Dans sa duplique, Me Lorétan s'étonne qu'on ose prétendre que l'accusé était impotent lors du drame, surtout quand on sait dans quelle région ce drame s'est produit. Une région à pierriers, avec une pente de 75 % où, lors de la vision locale, des hommes sains, physiquement, avaient de la peine à se mouvoir. On ne peut pas croire, dès lors, que le coupable fuyait avec un bras invalide.

Si, comme le prétend la défense, déclara Me Lorétan, le coupable ne pou-

vait lever une pierre de 8 kg, comment aurait-il pu emporter le chamois, alors ?

Incontestablement, il y a eu tentative de meurtre et le jugement doit être confirmé.

Ceci d'autant plus que le garde-chasse n'a jamais varié dans ses déclarations, ce qui n'a pas été le cas de l'accusé.

Le braconnier aurait pu tirer plus vite

Pour sa part, Me Dallèves, avec à-propos, fit remarquer que si son client avait vraiment voulu abattre le garde-chasse, il aurait pu le faire lorsque ce dernier glissait le long de la pente. Il ne l'a pas fait parce qu'il pensait que le lancer de la pierre suffisait à l'effrayer.

L'accusation de tentative de meurtre doit donc être abandonnée.

L'accusé, qui jusque là avait par moment pleuré et interrompu une fois, assez violemment, l'avocat de la partie civile, déclara qu'il n'avait rien à ajouter.

Après avoir longuement délibéré, le tribunal cantonal, présidé par Me Henri Fragnières, abandonna l'accusation de tentative manquée de meurtre et garda celle de mise en danger de la vie d'autrui, de menaces et d'incitation à faux témoignage.

En conséquence, il cassa le jugement de première instance et rendit la sentence suivante : Firmin Héritier est condamné à deux ans de réclusion, à dix ans de privation des droits civiques. Il versera en outre 1 000 fr. d'indemnité au garde-chasse et paiera les frais consécutifs à cette affaire.

Impressions

Pour notre part, il ne nous appartient pas de commenter la sentence.

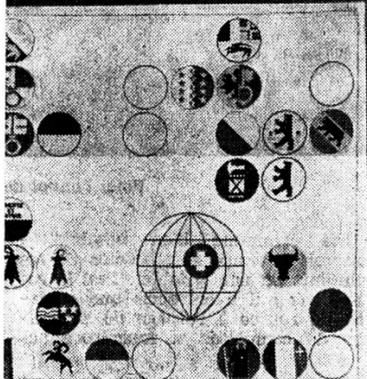
On peut seulement regretter, après avoir suivi les débats, que cette affaire, qui aurait pu être une banale histoire de braconnage, ait failli se terminer tragiquement.

Comme le déclarait Me Lorétan, il aurait été beaucoup plus simple que l'accusé admette qu'il était pris en flagrant délit.

Les tribunaux valaisans sont tout de même moins sévères pour un délit de braconnage simple, que pour un délit comme celui-ci.

L'affiche de la Semaine suisse

12-26 octobre 1963
Semaine Suisse



L'affiche officielle des participants à la Semaine suisse qui se déroulera du 12 au 26 octobre, symbolise la structure fédéraliste de la Confédération, sans laquelle cette dernière ne pourrait pas exister.

Nouvel ambassadeur américain en Suisse



Pour remplacer M. Robert M. Mc Kinney au poste d'ambassadeur des Etats-Unis en Suisse, le département d'Etat a nommé M. William True Davis, de St-Joseph (Missouri) ; il a 44 ans, est membre du parti démocrate et président, depuis 1950, de l'Anchor Serum Company de St-Joseph.

Violente collision à Platta



L'une des voitures endommagées peu après l'accident. (Photo J. G.)

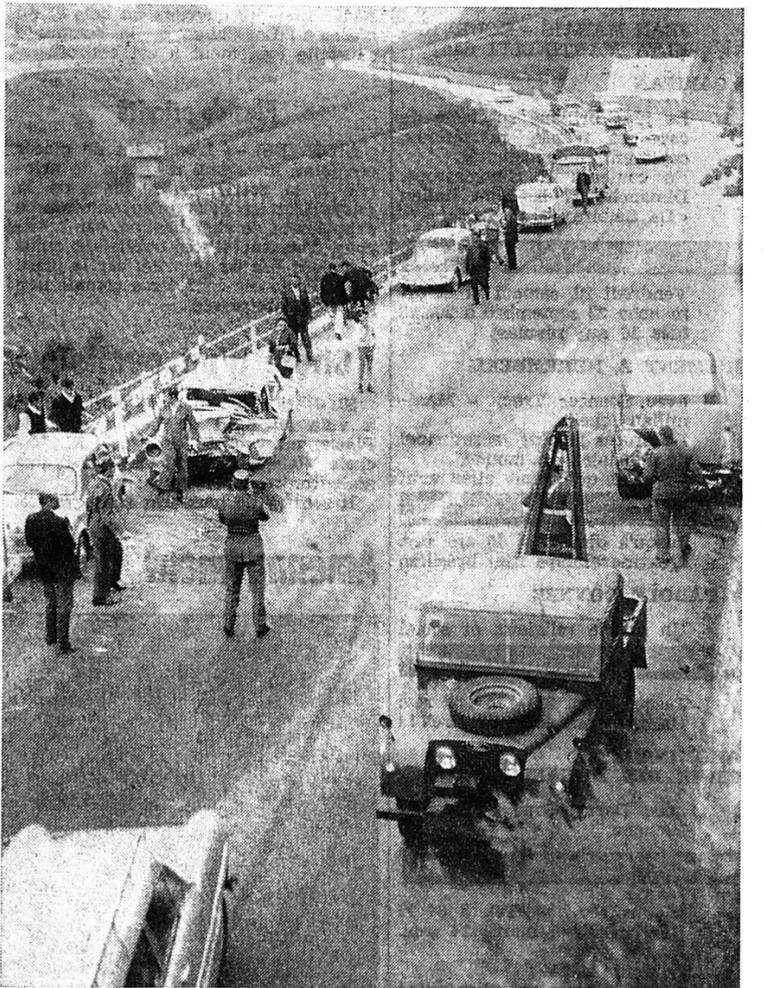
SION (FAV). — Hier, vers 17 h. 20, une voiture portant plaques VD 48496 qui roulait en direction de Sion, a soudain dérapé sur la chaussée, sans doute en raison de sa vitesse excessive, et est venue emboutir la voiture de M. Prosper Métrailler, de Venthône, qui se dirigeait sur Sierre.

Le choc fut extrêmement violent et les véhicules sont complètement démolis.

Les occupants de la voiture valaisanne, très sérieusement blessés, ont aussitôt été transportés à l'hôpital régional. On ne peut encore se prononcer sur leur état.



Voiture endommagée prise en remorque.

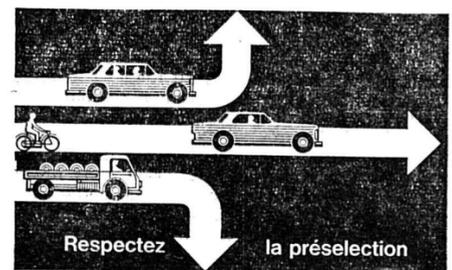


On peut se faire une idée de la violence du choc, si l'on regarde, à gauche, la voiture de M. Métrailler et, contre le mur, à droite, la « Citroën » de M. Gunz.

Accident de chemin de fer à la frontière suisse



Lors d'une collision de deux motrices des chemins de fer français, tout près de la frontière genevoise, 35 personnes ont été blessées et 18 d'entre elles ont dû se soumettre à des soins hospitaliers. L'accident, qui est dû à des freins défectueux a entièrement détruit les deux véhicules. Notre photo montre les motrices après l'accident.



Respectez la préselection

CINEMAS

Sion - Arlequin

Vendredi 20 septem. à 20h.30

L'EXTRAVAGANT PROFESSEUR B

Fred Mac Murray - Nancy Olson
Le plus comique des films comiques !!!
23 semaines à Zurich
Parlé français - 16 ans rév.

Sion - Lux

Vendredi 20 septem. à 20h.30

PHAEDRA

Un film de J. Dassin
Anthony Perkins - Raf Valone
Un thème immortel...
Parlé français - 18 ans rév.

Sion - Capitole

Vendredi 20 septem. à 20h.30

TENSION A ROCK-CITY

avec Cameroun Mitchell - Dorothy Malone
Un grand film d'aventures et d'action.
Un grand « Far-West »
Parlé français - Superscope
16 ans révolus

Martigny - Etoile

Jusqu'à dim. 22 - 18 ans rév.
Un nouveau triomphe du cinéma français
d'après le roman de François Mauriac

THERESE DESQUEYROUX

avec Emmanuelle Riva

Martigny - Corso

Jusqu'à dim. 22 - 16 ans rév.
Des tempêtes de rires !!!
avec le film irrésistible

NOUS IRONS A DEAUVILLE

avec Louis de Funès et Sacha Distel

Cinéma d'Ardon

JEAN MARAIS - BOURVIL - ELSA MARTINELLI dans

LE CAPITAN

Le plus brillant spectacle de cape et d'épée, mystérieux, captivant, mouvementé.
En couleurs et Cinemascope.
Dimanche 17 h. Film italien
« Le Salaire de la Gloire ».

Riddes - l'Abeille

Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre à 20h.30 (dès 16 ans révolus)

JUGEMENT A NUREMBERG

avec Spencer Tracy - Maximilian Schell.
Le procès le plus sensationnel de l'histoire du monde.
Un film qu'il faut aller voir.

Fully - Ciné Michel

Jusqu'à dim. 22 - 18 ans rév.
L'extraordinaire film brésilien

LA PAROLE DONNEE

Un drame religieux et social

Saxon - Rex

Jusqu'à dim. 22 - 16 ans rév.
Un immense éclat de rire !!!

L'ABOMINABLE HOMME DES DOUANES

avec Darryl F. Zanuck et Francis Blanche

St-Maurice - Roxy

16 ans rév. - Tél. 3 64 17
Dès ce soir à mardi 24 sept. à 20 h. précises
Le 6 juin - 1944
Les 24 heures qui changèrent la face du monde

LE JOUR LE PLUS LONG

Prix imposés 3.— 4.— 5.— frs
Pas de retardataires s.v.p.

Retraite pour fiancés

SION (FAV). — C'est le vendredi 27 septembre à 18 heures, à la Maison du Silence, que débutera la retraite pour fiancés. Celle-ci sera prêchée par le Rvd Père Duverney, qui s'occupe depuis des années de la préparation des fiancés au mariage.
Cette retraite prendra fin le dimanche 29 septembre à 19 heures. Les jeunes filles et jeunes gens qui désirent participer à cette dernière sont priés de s'inscrire dès aujourd'hui et jusqu'au 25 septembre à la Maison du Silence, à Sion. (tél. 2 42 20).

Sion et la région

Heurt et malheur...

SION (Cs). — Hier vers midi, un automobiliste genevois, sans doute trop pressé, a heurté un poteau indicateur de stationnement à l'avenue Ritz, devant le restaurant des Marronniers.

Si le poteau n'a été que peu tordu, par contre la voiture a subi quelques dégâts.

Route barrée

SION (BS) — La rue des Vergers est actuellement barrée durant l'après-midi, sur une partie de sa longueur. Cette restriction a dû être envisagée, afin de permettre aux camions chargés d'emporter la terre du bâtiment Dubuis, d'évoluer plus à l'aise.

Le juge fédéral Favre, valaisan d'origine, a été élu membre de la cour européenne des droits de l'homme ; il conservera toutefois le poste de juge fédéral

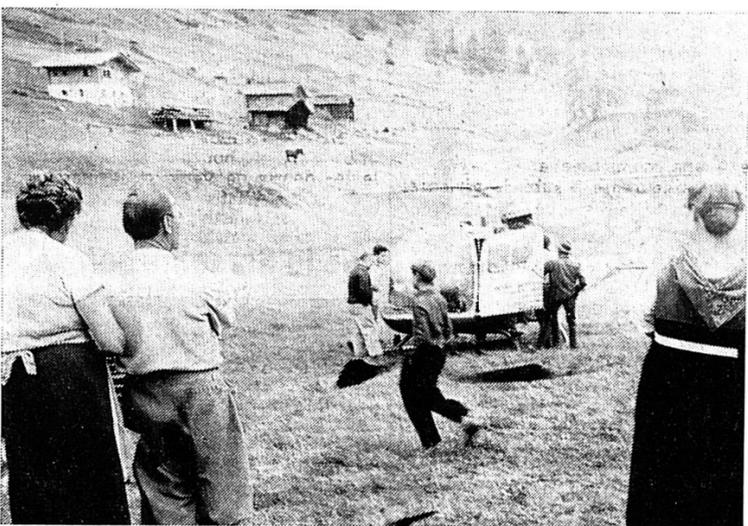
M. Antoine Favre a été élu mercredi par l'assemblée du Conseil de l'Europe juge à la Cour européenne des droits de l'homme. M. Favre a été élu au premier tour de scrutin par 69 voix contre 4 à M. Dietrich Schindler, chargé de cours à l'Université de Zurich, sur une liste de trois candidats présentés par le gouvernement suisse. Le troisième candidat présenté était M. J. M. Grossen, professeur à l'Université de Neuchâtel, qui n'a pas recueilli de suffrages.
M. Favre, d'origine valaisanne, âgé de 66 ans, a fait ses études de droit aux Universités de Paris, Fribourg et Berlin.

Avocat, puis notaire, il a été professeur à l'Université de Fribourg de 1930 à 1952, de droit pénal, de droit

constitutionnel suisse et de droit international public. Elu membre du tribunal fédéral en 1952, il fait partie de la section de droit public dont la principale attribution consiste à statuer sur les recours pour violation des droits constitutionnels des citoyens (libertés individuelles et droits politiques).

Renseignements pris à bonne source, hier matin, nous apprenons que Me Antoine Favre conservera son poste de juge auprès du Tribunal fédéral.

Les hôtes de la Forclaz-sur-Evolène auront assez d'eau, et de la bonne



Voici l'envol de l'hélicoptère.

(Photo Curiger)

Des bureaux déménagent

SION (BS) — Hier, les employés de la commune ont commencé à déménager leurs bureaux. Le service des contributions entre autre quitte l'hôtel de ville et s'installe dans le bâtiment qui se trouve derrière l'hôtel du Cerf, dans ce nouveau bâtiment se trouveront sous peu les bureaux de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment. La Caisse de la commune s'installe également à cet endroit.

Plus de priorité

SION (BS) — L'on vient de placer ces jours un signal de perte de priorité à la sortie de la place de la Poste. L'on ne peut qu'applaudir à ce supplément de signalisation, car beaucoup d'automobilistes oubliaient qu'ils n'avaient pas de priorité, car la place de la Poste est considérée comme une place de parc privée.

Chute d'un cycliste

SION (FAV). — Alors qu'il roulait à vélo au fond de la descente de Platta, un cycliste espagnol, M. Michele Viale, âgé de 22 ans, a fait une malencontreuse chute au sol.
Il souffre de blessures sans gravité.

Aménagement de la colline des Balladères



SION (PG) — Beaucoup de personnes ont admiré, ces derniers jours, une maquette exposée dans les vitrines du magasin d'alimentation « Coopérative » sis dans l'immeuble de la Matze.

Cette maquette, fort bien réussie, est l'œuvre du bureau d'architecture Cottet. Elle nous présente l'aménagement de la petite colline des Balladères qui domine la chapelle de Châteauneuf.

Sur notre photo, on aperçoit, au premier plan, la tour habitable composée d'appartements de 4 1/2 et 3 1/2

pièces et de studios. Les garages pour les voitures sont prévus dans les sous-sols.

Le haut de la colline est occupé par quatre villas super-modernes dont une possède même une piscine privée. On prévoit d'autre part le percement des rochers pour créer des garages. Le terrassement de ces constructions a déjà commencé.

Que voilà une belle réalisation en perspective !
Voici la maquette de l'aménagement prochain de la colline des Balladères.

(Photo Bernard Micheloud)

Le camion dévala alors un ravin dont la pente est de 70 % sur plus de 80 mètres. Il a été entièrement démolé. Par une chance extraordinaire, il n'y a qu'un seul blessé grave. Il s'agit de M. Jean-Claude Savioz, de Grimisuat, atteint à la colonne vertébrale. Huit autres soldats ont dû toutefois être hospitalisés à Meiringen et deux à Saarnen. Les autres sont soignés au cantonnement.

Qui a vu la Coupe ?

SION (Pv). — Il y a quelques jours, trois pêcheurs séduisants avaient brillamment gagné un concours et du même coup, remporté une fort jolie coupe ma foi.

Malheureusement, dans l'euphorie générale d'avoir gagné une si belle pièce, les trois champions ont égaré leur trophée.

Inutile de dire qu'ils remuent ciel et terre pour le retrouver.

Si un lecteur découvrirait cette pièce...

Beaucoup de jeunes

SION (BS) — Cette année, l'Auberge de Jeunesse de Sion a connu un magnifique succès, et ces jours encore de nombreux jeunes viennent y passer la nuit. Actuellement, ils sont au nombre d'une trentaine âgés de 13 à 17 ans, qui visitent différents coins de la région.

GRAIN DE SEL

Conseiller communal...

— J'aimerais répondre ici à un bonhomme qui m'a interpellé l'autre jour dans la rue.

Répondez, Ménandre, répondez.
— Nous nous trouvions à l'avenue de la gare, à Sion. Et nous parlions de tout et de rien. Puis, soudain, mon homme a la discussion sur les affaires communales. Il entendait exprimer son mécontentement parce qu'on ne lui avait pas donné satisfaction sur une question qui, à mon avis, ne pouvait absolument pas être résolue dans le sens où l'entendait mon interlocuteur.

— Il est bien entendu que les autorités ne peuvent pas toujours prendre en considération des exigences qui ne cadrent pas avec l'intérêt général.

— C'est exactement ce que j'ai fait remarquer à l'homme qui s'échauffait, mais il voulut me persuader que Messieurs les conseillers étaient des gens qui se moquaient royalement du contribuable. Halte ! que je lui dis, car je sais par expérience que nous avons tous tendance à peindre le diable sur la muraille quand nous sommes mécontents d'une chose et plus particulièrement quand les autorités ne se plient pas immédiatement à notre volonté. Où irions-nous si chaque citoyen parvenait à imposer ses vues dans une affaire le concernant personnellement ? Nous appartenons à une communauté. Et cette communauté forme un tout. Et ce tout n'est ni vous ni moi...

— Erreur, c'est bel et bien vous et moi et tout le monde.

— Si vous voulez dans un sens. Mais ni vous ni moi n'avons le droit d'exiger de la part des autorités qu'elles se soumettent à des vues de l'esprit qui n'ont absolument rien à voir avec l'ensemble de la population. Et alors, ce n'est pas une raison, parce que l'on vient d'être « gentiment remis à sa place », de crier dans la rue que les conseillers sont des incapables, des bons à rien et des jeanfoutres. Sacrebleu, on exagère. Approchez-vous d'un conseiller communal. Posez-lui des questions. Demandez-lui quel est le nombre d'heures qu'il consacre aux problèmes de la cité. Ils font presque du « professionnalisme », car chaque jour de la semaine ils sont appelés en séance du Conseil ou d'une Commission ou bien ils sont sollicités de part et d'autre même pour des futilités et souvent poursuivis jusqu'à la maison tard le soir.

Qu'ils aient parfois quelques agréments ce n'est que justice. Mais croyez bien que ces agréments sont extrêmement rares. Ils sont toujours liés à une prestation, à un devoir de la charge. Non, entre nous soit dit, je ne voudrais pas être conseiller dans une ville comme la nôtre encore trop petite pour avoir des conseillers permanents et déjà trop grande pour que les conseillers aient du bon temps comme autrefois en avaient les élus de nos grands-pères.

Isandre.

Avis aux producteurs de fruits

Arboriculteurs !
Récemment un wagon de fruits a été refusé à la frontière allemande après découverte du pou de San-José.

De ce fait, nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre sur le marché des fruits souillés par le pou de San José (taches rouges sur l'épiderme).

Nous vous prions instamment d'éliminer déjà en cueillant les fruits contaminés et de les utiliser dans votre propre exploitation ou de les amener à la distillerie.

Les contrevenants à cette prescription peuvent être punis selon l'art. 12 de l'arrêté fédéral sur la lutte contre le pou de San José (du 5 mars 1962).
Châteauneuf, le 19 septembre 1963.

Station cantonale
de la protection des plantes.

Cyclomotoriste blessé

SION (Az). — Une VW portant plaques VS 13178 a soudain coupé la route, au carrefour de la Matze, à un cyclomotoriste. Ce dernier fut projeté au sol.

S'il s'en tire avec quelques contusions sans gravité, il n'en va pas de même de son cyclomoteur qui lui, est démolé.

Début d'incendie

SION (FAV). — Un début d'incendie a éclaté hier après-midi derrière un immeuble de la place du Midi. Le feu a pris à des débris et à du bois qui y était entreposé. Un arbre a également été brûlé.

Grâce à la diligence des pompiers, un plus grand malheur a ainsi pu être évité.

Cg.

Martigny et les environs

Pour quelles raisons les Conseils de Martigny-Ville et Martigny-Bourg ont-ils activé les formalités en vue de la réunion des 2 communes ?

MARTIGNY (Pv) — La presse a été convoquée hier après-midi, à l'hôtel de ville de Martigny, où M. Edouard Morand, président de la commune, a donné un aperçu des raisons qui ont incité les deux conseils de commune à activer les formalités en vue de la réunion des deux communes.

Il s'agit tout d'abord de bien préciser qu'il n'est pas question là d'un rattachement d'une commune à une autre, mais bien d'une réunion.

Cette réunion, du reste, ne fait que rétablir ce qui existait déjà avant 1836, année où la séparation du Bourg d'avec la Ville fut décidée.

De nombreuses raisons militent en faveur de cette réunion.

Il y a tout d'abord le fait historique. Avant 1836, les communes de Martigny-Ville et Martigny-Bourg étaient unies.

Le territoire des deux communes était autrefois très bien distinct. Actuellement, à la suite de nombreuses constructions, ce territoire tend à ne former qu'une seule agglomération.

De ce fait, il devient indispensable d'assurer une coordination parfaite non seulement dans l'établissement d'un plan de zone de constructions, mais également dans le cadre de l'administration et de l'organisation des pouvoirs publics.

Un exemple de cette réunion est déjà donné par les sociétés tant celles

de caractères culturels, économiques que sportifs, qui réunissent, sans distinction, des ressortissants des deux communes, ceci pour leur plus grand bien.

Dans le cadre même des sociétés, de nombreuses installations sont utilisées aussi bien par ceux du Bourg que ceux de la Ville : stade, patinoire, piscine, stand de tir, etc.

De même, de nombreux efforts et d'excellentes choses ont été réalisées en commun par les deux communes.

Citons pour mémoire : le plan d'extension, le règlement de construction, le captation et l'adduction des eaux, l'évacuation des eaux usées, l'école secondaire commune, la colonie de vacances, le service de voirie, etc.

Malgré la séparation, une certaine unité morale a toujours existé entre les deux communes.

C'est ainsi qu'il n'y a toujours eu qu'une seule paroisse et un seul curé à Martigny, de même qu'un seul bureau d'état civil et un seul cimetière.

On le voit, malgré la séparation, une certaine unité restait et militait en faveur de la réunion.

Incontestablement, cette réunion politique servira au mieux les intérêts publics.

Du reste, elle semble bien répondre à un vœu souvent exprimé dans la population.

Martigny n'a pu se qualifier

MARTIGNY (Pv). — Hier soir, se déroulaient les quarts de finale de la compétition radiophonique « La bonne tranche ». Ces quarts de finale opposaient Anières, dans le canton de Genève, à Martigny-Ville.

Malgré un excellent départ dû à la sagacité des révérends chanoines du Grand St-Bernard, Martigny n'a pas pu faire mieux que match nul contre son adversaire, qui a dès lors été proclamé vainqueur car il était le plus faible en population.

Assemblée bourgeoise

MARTIGNY-VILLE — L'assemblée bourgeoise de Martigny-Ville est convoquée le lundi 23 septembre 1963, à 20 h. 30, à la grande salle de l'hôtel de ville, avec l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du plan d'aménagement des forêts bourgeoises ;
2. Ratification des conditions du reboisement de l'alpage de Charra-veux ;
3. Demande de naturalisation ;
4. Divers.

Décisions du Conseil d'Etat

Subventions cantonales :

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention pour les travaux de construction d'égoûts sur la commune de Geschinen.

Il a nommé provisoirement Mlle Jacqueline Zufferey, de Glarey, secrétaire à l'enseignement secondaire du Département de l'instruction publique.

Il a nommé définitivement M. Anton Zurwerra, de Viège, directeur du Centre professionnel de Viège.

Il a approuvé le règlement de fabrication de M. E. Joris, pour son industrie de bois à Orsières.

Il a autorisé la bourgeoisie de Sembrancher à adjudger les travaux

de maçonnerie, appareillage, purinage, dans le cadre de l'amélioration des l'alpage « La Lettaz ».

Il a autorisé la bourgeoisie de Toerbel à adjudger les travaux d'amenée d'électricité dans cette localité.

Il a adjugé les travaux de construction du chemin muletier de Sarclentz-Nendaz.

Il a nommé provisoirement M. Bernard Schalbetter, de Sion, aide-comptable au service cantonal des contributions.

Il a homologué les statuts de la section de tir au pistolet de Collombey-Muraz.

Quand on ne respecte pas la priorité

SIERRE (FAV). — Une voiture valaisanne a coupé la route, hier, vers 12 h. 15, à un jeune cyclomotoriste, à hauteur du Café National.

Après avoir reçu quelques soins, ce dernier a pu regagner son domicile.

Théâtre populaire romand

Sous le haut patronage de M. l'attaché culturel de l'ambassade d'Irlande et de la municipalité de Monthey.

Semaine du théâtre irlandais

à l'occasion de la « première » de « L'ombre d'un franc-tireur », de Sean O'Casey.

Monthey, du 23 au 28 septembre.

Mort tragique

MARTIGNY. — Un vigneron valaisan, M. Maurice Rossier, âgé de 50 ans, de Fully, a trouvé jeudi matin la mort d'une façon tout particulièrement tragique. Le malheureux avait bu par mégarde un produit toxique servant au traitement de la vigne. Il fut acheminé sur l'hôpital de Martigny où on tenta en vain de l'arracher à la mort.

Fillette blessée

VERNAYAZ (FAV). — Un motocycliste de nationalité italienne a renversé la petite Christine Delaven, âgée de 5 ans, domiciliée à Vernayaz. La malheureuse a subi de sérieuses blessures aux yeux.

Une heureuse décision

MARTIGNY. — Nous avons constaté avec plaisir que nos démarches faites au nom des familles des banlieues ont été couronnées de succès : un car circule maintenant pour conduire les élèves à l'école.

Nous remercions sincèrement les autorités communales pour la diligence avec laquelle elles ont organisé le transport gratuit des élèves selon la nouvelle loi.

Mouvement populaire des familles Martigny

Certes, de nombreux problèmes devront être résolus pour que cette union deviennent vraiment effective.

Mais les deux Conseils, ayant constaté qu'il était de l'intérêt général d'effectuer cette réunion, ont décidé :

1. De demander au Conseil d'Etat, avant le 28 février 1964, de proposer au Grand Conseil, pour sa session de mai, un décret portant sur la réunion des deux communes ;

2. De consulter préalablement les assemblées primaires en organisant dans chaque commune, le même jour et aux mêmes heures, un scrutin au bulletin secret et cela les 1er et 2 février 1964.

Les heures de scrutin sont fixées comme suit :

— le samedi 1er février, de 12 heures à 13 heures ;

— le dimanche 2 février, de 10 heures à 12 heures.

3. De considérer l'opinion publique comme acquise de la réunion des deux communes si, dans chacune d'elles, le 60 % des votants se prononce par oui à la question : « Etes-vous favorables à la réunion des communes de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg ? ».

4. De s'engager à adresser au Conseil d'Etat la demande prévue sous chiffre 1 si cette majorité est acquise et, inversement, de reconsidérer le problème si elle n'est pas obtenue.

Chute à vélo

EPINASSEY (FAV). — Une habitante d'Epinassey, Mme Lina Pochon, a fait une chute à vélo alors qu'elle regagnait son domicile.

Elle a été hospitalisée à la clinique St-Amé avec des plaies au visage et un poignet cassé.

Bébé empoisonné

LEYTRON (FAV). — Le petit Yves Roduit, deux ans et demi, fils de Raymond, constructeur de chalets, a trompé la surveillance de sa maman en s'emparant d'un thermomètre qu'il brisa dans sa bouche. Il aurait avalé les débris de verre et le mercure.

Il a immédiatement été conduit à l'hôpital de Martigny. Son état n'est cependant pas alarmant.

Fillette happée par une voiture

ST-PIERRE-DE-CLAGES (Si). — Hier, vers 11 h. 15, la petite Jeanne-Marie Pont, fille de Jacques, s'appretait à traverser la chaussée lorsqu'une voiture allemande surgit et ne put l'éviter.

Happée violemment par l'aile du véhicule, la malheureuse fut projetée à terre et relevée avec plusieurs contusions à la tête et sur tout le corps. Elle a été transportée à Riddes chez le Dr Rogoz pour y recevoir des soins.

Sierre et le Haut-Valais

Avec l'école italienne

NATERS (Tr) — On sait que ceux qui suivent l'école infantine du grand village du pays du Haut Rhône se rendent, depuis de nombreuses années déjà, à la Mission catholique italienne où les braves Sœurs du pays ami s'évertuent à donner les premières instructions à leurs jeunes protégés. C'est ainsi qu'au bout de quelques semaines de laborieuses études, ces élèves sont déjà dans la possibilité de s'exprimer, maladroitement, il est vrai, dans la langue de Dante.

Quand on connaît la patience dont le personnel enseignant fait preuve, nous ne pouvons que féliciter chaleureusement ces religieuses et leur souhaiter plein succès pour la prochaine année scolaire qui débutera le 1er octobre prochain.

Après un accident

ERNEN (FAV). — Notre journal relatait, il y a quelque temps, le grave accident dont avait été victime le petit Franz Richner, 9 ans, qui chuta dans les rochers alors qu'il se trouvait en séjour dans la vallée de Conches.

Or, nous apprenons que le pauvre enfant se trouve depuis voilà cinquante jours dans le coma, à l'hôpital, où on est obligé de le nourrir artificiellement.

L'abbé Carlen, curé d'Ernen, qui avait lui aussi été victime d'un grave accident mardi dernier, se trouve également sans connaissance à l'hôpital où il est soigné.

Nous leur souhaitons à tous les deux une complète guérison.

Heureuse innovation

SIERRE (Bl). — Sur décision de la municipalité, les SI procèdent actuellement à la pose de lampadaires sur tout le parcours de Glarey à l'entrée de la ville.

Cette mesure sera particulièrement appréciée des automobilistes qui, la nuit, pourront désormais rouler avec leurs feux de position seulement.

Après l'épidémie de typhoïde de Zermatt

ZERMATT (FAV). — Des bactériologues venus de toute la Suisse se sont réunis ces jours à Zermatt pour étudier avec un de leurs confrères londoniens de renom international, les problèmes posés par l'épidémie de typhoïde qui éclata au début de l'année à Zermatt. On déclare que ces savants sont parvenus à la conclusion que la maladie était due à la pollution de l'eau utilisée pour la consommation.

Les études ont repris

BRIGUE (Tr) — Depuis mai dernier, les emplacements du collège « Spiritus Sanctus » sont de nouveau animés par la présence de 620 jeunes gens qui suivent les différents cours de cette honorable et réputée institution. C'est d'ailleurs la première fois depuis la fondation de l'établissement qu'on enregistre un aussi grand nombre d'élèves.



Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel du Domaine du Mont-d'Or, à Sion, ont le très grand chagrin de faire part du décès de

MADAME

Alfred BUJARD

Administratrice de la Société

dont ils garderont un respectueux et durable souvenir.

Culte au Temple de Lutry, samedi 21 septembre à 14 h. 15.

Honneurs à 14 h. 45.

Incinération au crématoire de Lausanne (Montoie) à 15 h. 45.

P. 13461 S

Les familles affligées au décès de

MONSIEUR

Michel DIONISOTTI

expriment leur très sincère reconnaissance et leurs remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, les ont entourés si affectueusement dans le deuil qui les a frappés si cruellement. Elles ont été profondément touchées de toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées ainsi que des envois de couronnes, gerbes, fleurs, et dons aux institutions.

Elles se permettent de remercier spécialement Monseigneur l'évêque de Bethléem, les autorités ecclésiastiques, fédérales, cantonales, communales, bourgeoises, l'Agaumoise, les contemporains 1885, les membres des Conseils d'Administration, les Directions et le Personnel des Sociétés auxquelles le défunt était intéressé ou avec lesquelles il était en relation d'affaires.

A tous, les familles éprouvées réitérent leur très vive reconnaissance.

Très touchée par les témoignages d'affection et de sympathie reçus lors de son grand deuil, la famille de

MONSIEUR

Alfred CLIVAZ

remercie très sincèrement tous ceux qui l'ont entourée, par leur présence, par leurs envois de fleurs, par leurs messages, et les prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance émue.

Un merci tout particulier s'adresse à la Bourgeoise de Randogne, la société de chant « L'Espérance » de Randogne, la société de musique « Echo des Bois » de Montana-Crans, la Chœur Mixte de Montana-Crans, la Direction et le Personnel des S.I. de Sierre.

Très touchée des marques de sympathie témoignées à l'occasion de son deuil, la famille de

MADAME

Alphonsine PRODUIT-MICHELLOD

exprime à tous sa profonde reconnaissance.

EN SUISSE • EN SUISSE • EN SUISSE • E Grands chantiers CFF en Suisse romande



La presse a eu l'occasion, ces derniers jours, de visiter les grands chantiers des CFF en Suisse romande et l'on put se rendre compte de l'état des travaux sur les chantiers de Renens, Bussigny et Morges ainsi que des nouvelles gares aux marchandises de Lausanne et de Genève-la-Praille. Notre photo, prise à la gare de Genève-la-Praille (qui doit décharger un peu la gare de Genève-Cornavin) qui sera équipée des derniers progrès techniques, montre une vue partielle du seul poste d'aiguillage d'où seront commandés tous les aiguillages de la gare aux marchandises, de la gare express et de la gare de douane.

La proposition de M. Gromyko à l'ONU est une nouvelle concession russe...

NEW YORK (Afp). — M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, a proposé hier devant l'Assemblée générale de l'ONU « la convocation au premier trimestre ou à la première moitié de 1964 d'une conférence des Etats faisant partie de la commission des 18 puissances sur le désarmement, avec la participation des personnalités éminentes au niveau le plus élevé ».

« Le gouvernement soviétique accepte qu'une quantité limitée de fusées intercontinentales, antifusées et DCA reste à la disposition de l'URSS et des Etats-Unis, sur leur propre territoire, jusqu'à l'achèvement du processus de désarmement général et complet », annonce M. Gromyko.

« Les pays socialistes, par la nature même de leur système social, ne peuvent pas orienter leur politique vers les conquêtes, vers la propagation de leurs idées par la force, ou vers la guerre : ce serait aussi étranger à la nature que le serait le désir d'un ouvrier de détruire ce qu'il a créé ou le désir d'un paysan de perdre ses semences », déclare encore M. Gromyko.

Les accords de Moscou ont démontré que les grandes puissances, comme tous les Etats, avaient la possibi-

lité d'avancer « dans une direction juste vers la consolidation de la paix », affirme M. Gromyko. « Le peuple soviétique rejette catégoriquement, comme contraire à la science, la notion de l'inévitabilité d'une nouvelle guerre ».

Le gouvernement soviétique est prêt à recevoir la conférence du désarmement au sommet à Moscou, déclare M. Gromyko, ajoutant que, de l'avis du gouvernement soviétique, cette conférence devrait discuter du problème du désarmement général et complet tout comme des mesures visant à la réduction ultérieure de la tension internationale.

La proposition soviétique tendant au maintien des fusées, antifusées et DCA jusqu'à la fin du processus du désarmement, c'est-à-dire la troisième étape de ce processus, représente une

concession nouvelle par rapport à la proposition faite l'an dernier, où l'URSS acceptait ce maintien seulement jusqu'à la fin de la deuxième étape, qui est l'étape du désarmement nucléaire, précise M. Gromyko.

« Tant que les frontières qui se sont créées en Europe y compris les frontières entre les deux Etats allemands ne sont pas fixées juridiquement par la signature du traité de paix, le spectre d'une nouvelle guerre continuera à hanter chaque maison car la révision des frontières signifie la guerre », déclare M. Gromyko.

« Nous soulignons toujours la nécessité que la République fédérale allemande, parallèlement à la République démocratique allemande, et parallèlement à Berlin-Ouest — après sa transformation en ville libre — participe activement à la vie internationale et apporte sa contribution dans le développement de la coopération internationale et la consolidation de la paix », déclare M. Gromyko.

« Ce que nous combattons toujours, c'est l'orientation actuelle, militariste et revancharde, de l'Allemagne occidentale, ses tentatives d'envenimer les rapports entre les Etats et de ne pas permettre l'entente sur les problèmes internationaux les plus importants », ajoute M. Gromyko.

C'est le tour (atomique) de la Gde-Bretagne



Le premier sous-marin britannique à propulsion atomique, le « HMS Dreadnought », participe pour la première fois à des manœuvres combinées. Sa construction a coûté la bagatelle de 240 millions de francs suisses, et il a déjà couvert 18 000 kilomètres en voyages d'essai. Notre photo a été prise pendant ces premières manœuvres combinées et montre un officier et un marin dans le compartiment du contrôle des torpilles.

Les familles britanniques ont été évacuées de Djakarta

DJAKARTA (Afp). — L'ambassade de Grande-Bretagne a décidé hier l'évacuation d'environ 150 familles britanniques, et principalement les femmes et les enfants du personnel de l'ambassade ainsi que les hommes d'affaires, en raison de la tension anti-britannique qui se développe à Djakarta.

Selon un porte-parole de l'ambassade, des avions spéciaux sont arrivés hier après-midi à cet effet. Le porte-parole a déclaré d'autre part qu'au cours de l'émeute d'avant-hier, aucun

acte de violence vraiment sérieux n'avait été commis contre le personnel de l'ambassade, et que tous les autres ressortissants britanniques étaient indemnes. Il a estimé à cinquante le nombre des voitures brûlées et à 12 le nombre des maisons mises à sac ou incendiées.

L'ambassadeur britannique, M. Andrew Gilchrist et sa femme, ainsi que quelques membres de l'ambassade, ont trouvé refuge hier à la résidence de l'ambassadeur américain. Aujourd'hui, ils se sont installés à l'hôtel « Indonésia » sévèrement gardé.

Le tunnel sous la Manche serait bientôt réalisable

PARIS (AFP) — C'est en faveur du tunnel ferroviaire que tendent les conclusions du rapport de la commission franco-britannique chargée de l'étude des divers projets d'ouvrages fixes de traversée de la Manche examinés hier par le Conseil des ministres français.

La commission estime, en effet, que le projet de tunnel ferroviaire est satisfaisant du point de vue technique et constitue du point de vue économique une solution préférable au maintien et au développement des moyens de traversée actuels. D'autre part, l'intérêt économique du projet est tel que celui-ci pourrait être utilement mis en balance avec d'autres projets de génie civil que sa réalisation obligerait à différer dans l'un ou l'autre pays. Mais, ajoute la commission, son financement peut présenter des difficultés en raison de l'importance des besoins d'emprunt et de l'incertitude des perspectives de rentabilité de l'entreprise. La possibilité de réalisation du projet par une société privée dépend donc essentiellement des avantages que les gouvernements

jugeraient nécessaires d'accorder à celle-ci et du degré d'importance qu'ils attachent au projet, notamment en ce qui concerne sa place dans les programmes d'investissement de chaque pays. La commission ajoute qu'à son avis la garantie des emprunts, malgré les objections auxquelles elle se heurte, serait sur ce point préférable à l'octroi d'un régime fiscal privilégié.

Elle considère, par contre, que la solution du pont paraît la moins satisfaisante : le coût de l'ouvrage serait deux fois plus élevé que celui du tunnel sans que cette différence soit justifiée par un accroissement suffisamment important du trafic prévisible ni par d'autres avantages substantiels. Le financement du projet serait en outre rendu difficile par l'importance des investissements à financer et par l'insuffisante rentabilité du capital. Enfin, ajoute la commission, la réalisation d'un pont constituerait une gêne sérieuse et une cause de retard pour la navigation, et ne pourrait être entreprise avant une négociation internationale longue et aléatoire.

Accident d'avion en Pologne

VARSOVIE (Afp). — Un faire-part publié dans la presse polonaise hier matin annonce le décès tragique de deux pilotes d'essais et de trois techniciens de l'usine de construction aéronautique de Varsovie.

L'accident au cours duquel les cinq spécialistes ont trouvé la mort s'est produit le 17 septembre. La direction de l'usine s'est refusée à toute précision sur les circonstances et le lieu de cet accident dont la presse n'a pas fait état.

On a tout lieu de penser qu'il s'est produit au cours des essais d'un prototype, vraisemblablement du quadrimoteur de transport « M-12 », d'une trentaine de places, construit par l'usine de Varsovie et destiné à remplacer sur les lignes intérieures polonaises les « LI-2 » (version soviétique du « DC-3 ») et les « Ilyouchine 14 », en service depuis de nombreuses années.

● MANILLE (Afp). — Le gouvernement des Philippines a annoncé mercredi soir qu'il rappelait tous ses représentants diplomatiques et consulaires en Malaisie à la suite de la décision des autorités de Kuala Lumpur de rompre les relations diplomatiques avec Manille, indique un communiqué du ministère philippin des affaires étrangères.

Le « miracle de saint Janvier »

NAPLES (AFP) — Le « miracle de saint Janvier » s'est renouvelé hier à Naples, à l'occasion de la fête du saint patron de la cité parthénopéenne.

Le reliquaire dans lequel sont gardées les ampoules contenant le sang du saint a été exposé à neuf heures, dans la chapelle du trésor de la cathédrale de Naples. Cinq minutes plus tard, le sang s'était complètement liquéfié.

Le fait que le miracle se soit produit après cinq minutes seulement de prières est considéré par le peuple napolitain comme d'heureuse augure pour l'année. En effet, le « miracle de saint Janvier » du 19 septembre est dédié aux « fortunes du peuple ».

Nouveau succès de Bonatti

AOSTE (AFP) — Walter Bonatti et Cosimo Zappelli ont réussi la « première » de la paroi ouest du « Rident », monolithe rocheux de 250 mètres, sur le glacier de la « Dent du Géant » (3 639 mètres), dans le massif du Mont-Blanc.

L'ascension a présenté des difficultés du 6e degré et du 6e degré supérieur. La paroi verticale que Bonatti et Zappelli ont vaincue est par endroit très friable et par endroit très compacte et leur a été très difficile d'y planter des pitons.

Les deux alpinistes, partis hier matin à 7 heures, ont atteint le sommet de la paroi à 16 h. 30. Hier soir, après avoir traversé le glacier de la « Dent du Géant », ils sont parvenus au refuge « Torino ».

Banditisme en Colombie

BOGOTA (AFP) — Les opérations des troupes colombiennes contre les hors-la-loi dans le département de Boyaca ont apporté la preuve que « le banditisme est financé et orienté de l'étranger », a déclaré M. Guillermo Leon Valencia, président de la Colombie, mercredi à Bogota.

Le président Valencia faisait notamment allusion au démantèlement d'un groupe de bandits par les forces de l'ordre recherchant le fils d'un homme politique enlevé par des hors-la-loi. Le chef de cette bande avait l'intention d'utiliser la rançon de 25 000 dollars exigée pour subventionner les activités d'une « armée de libération nationale ».

Décès du plus grand détective de Scotland Yard

LONDRES (AFP) — Le plus grand détective de Scotland Yard, Reginald Spooner, est décédé hier à Londres, à l'âge de 59 ans, à la suite d'une courte maladie.

Sorti du rang, Spooner s'était bien vite fait remarquer par son intuition, sa ténacité et son courage. Il était, depuis quelques années, le chef adjoint de la brigade criminelle du Yard. Il avait participé aux enquêtes les plus célèbres des années d'après-guerre. Pendant la dernière guerre, il avait été versé dans les services secrets où il était sorti avec le grade de lieutenant-colonel.

● SALONIQUE (Afp). — Environ 2000 « anciens camarades de combat » du général Mitsou lui ont manifesté hier matin leur sympathie devant les locaux de la sûreté générale de Salonique où il se trouve en détention préventive pour complicité dans le meurtre du député Grégoire Lambra-kis.

Fresnes : des détenus se sont révoltés

PARIS (Afp). — Une vingtaine de détenus ont tenté, apprend-on, de se mutiner hier après-midi à Fresnes. Ayant réussi à s'emparer des clés d'un gardien, ils ont essayé d'ouvrir un certain nombre de cellules.

C'est à 17 heures 30 qu'une tentative de mutinerie a eu lieu dans la première division de la prison de Fresnes, réservée aux détenus politiques.

L'un des prisonniers OAS a dérobé la clé d'un gardien de la division, puis, avec l'aide de deux de ses camarades, a libéré une quarantaine de détenus.

Ils voulaient ainsi protester contre les perquisitions effectuées mercredi et jeudi dans leurs cellules à la suite de la découverte dans un sac de place appartenant à la femme de Constantin, l'un des conjurés du Petit-Clamart, d'un pistolet et de lames de scie.

La plupart des autres prisonniers, qui étaient hostiles à cette mutinerie,

ont rapidement regagné leurs cellules sans même attendre l'intervention des gardiens.

Seuls une dizaine d'hommes poussant des cris ont voulu poursuivre leur mouvement. Ils ont été rapidement mis à la raison par la seule intervention des gardiens de la prison.

Les gros renforts de police qui étaient immédiatement arrivés sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

Le gardien victime de l'agression n'a pas été molesté par les « rebelles ». C'est d'ailleurs l'un d'eux, hostile à la manifestation, qui lui a rendu sa précieuse clé.

Les trois meneurs ont été conduits dans le bureau du directeur de la prison, puis ils ont ensuite été ramenés dans leurs cellules.

Cette mutinerie avortée était terminée 30 minutes plus tard. Tous les autres quartiers de la prison sont restés calmes.

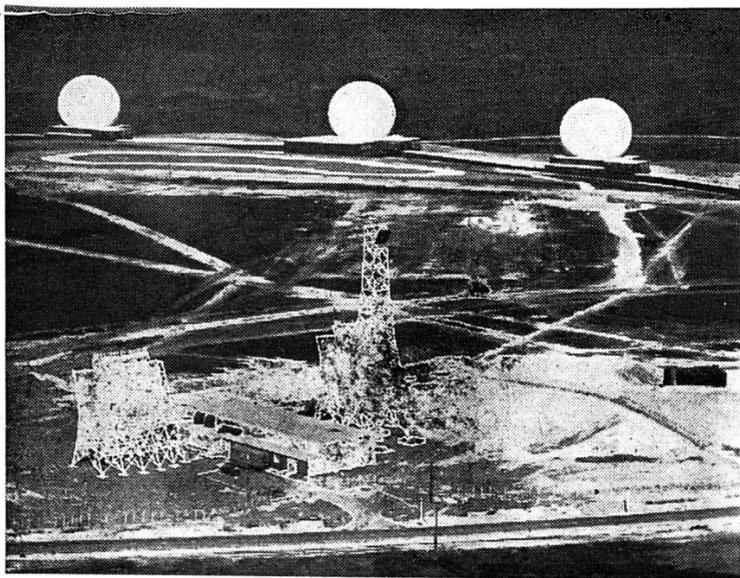
Déclaration du président Kennedy

WASHINGTON (Afp). — Au moment même où le président Kennedy recevait plusieurs leaders noirs conduits par le Révérend Martin Luther King, la Maison Blanche a rendu public jeudi, en fin d'après-midi, une déclaration du chef de l'exécutif annonçant que, dès lundi prochain, il recevra à leur tour des leaders blancs de la ville de Birmingham, qui se préparent eux aussi à lui soumettre des projets en vue d'y rétablir l'ordre.

Le président déclare notamment que « la mort tragique d'enfants noirs à Birmingham dimanche dernier a donné lieu à des craintes et de la méfiance qui exigent la coopération de la part de tous les citoyens de la ville ». M. Kennedy a ajouté qu'il avait

déjà reçu des rapports émanant de personnalités noires influentes de Birmingham au sujet de la situation qui règne dans la ville. Il a révélé que dès lundi prochain, il s'entretiendra avec des leaders blancs qui lui soumettront la liste des mesures qu'ils estiment nécessaires pour rétablir l'ordre.

4 minutes pour les Anglais en cas de surprise



Quatre minutes : tel est le temps dont disposeraient les Anglais en cas d'attaque par fusée, depuis la mise en service de la nouvelle station d'avertissement de Flyingdales (Yorkshire), en communication avec le centre de défense américain. Notre photo montre la station de défense : les antennes ultra-sensibles sont placées sous les trois coupôles bleues de 60 mètres chacune et peuvent enregistrer les fusées ennemies à une distance de 3 200 km. Les installations ont coûté environ un demi-milliard de francs suisses.